

20 25

RAPPORT D'ACTIVITÉS





SOMMAIRE

01

ÉDITO

02

LE CAUE PARTENAIRE DE VOS PROJETS

03

ASSISTANCE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Urbanisme

Amélioration du cadre de vie

04

SENSIBILISATION ET ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

05

LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

06

UNION RÉGIONALE « LES CAUE D'OCCITANIE »

Protocole d'accord Région Occitanie / Union Régionale « les CAUE d'Occitanie »

Autres actions dans le cadre de l'union Régionale « les CAUE d'Occitanie »

07

COMMUNICATION ET SITE INTERNET



ÉDITO



En 2025, globalement, les actions du CAUE ont été dans la continuité de celles des années précédentes. Toujours très présent auprès des collectivités, le CAUE s'inscrit dans l'aréopage de l'ingénierie locale en tant qu'acteur de proximité porteur d'une plus-value technique et culturelle très appréciée par les communes. Il est ainsi positionné au plus près d'une des missions de service publique confiées par la loi sur architecture de 1977, à savoir « être à la disposition des collectivités ».

L'équipe technique leur consacre ainsi environ 70% de son temps : aménagement de bourgs, de bâtiments publics, d'espaces publics et / ou de logements. Les projets des communes peuvent s'insérer dans différents dispositifs départementaux, régionaux ou relevant de l'état. Ce cadre de travail demande une collaboration fructueuse et transversale entre plusieurs partenaires. Il s'inscrit dans la durée et nécessite une action approfondie avec les communes. Pour cela, le CAUE propose d'éprouver de nouvelles méthodes pour aider les élus à concrétiser leurs ambitions, les croiser avec le regard des habitants et générer du débat. Ces interventions passionnantes montrent les capacités d'adaptation du CAUE aux contextes locaux, aux nouveaux enjeux et à toutes la diversité du territoire ariégeois.

La question du « déjà-là » est au cœur des projets. Recyclage, réemploi, faire mieux avec les ressources en présence invitent à des analyses plus fines qui cherchent à s'adapter au changement climatique et à contribuer à la préservation du vivant.

Sur tous ces aspects, il va être important de sensibiliser les nouvelles équipes municipales. Le CAUE peut y jouer un rôle central afin de leur permettre de répondre aux multiples questions, voir défis, auxquels ils sont confrontés.

En 2025, les actions vers les scolaires, les particuliers et le grand public ont été soutenues. Elles sont le plus souvent le fruit de partenariats diversifiés sans lesquels elles n'auraient pu avoir lieu.

Dans un contexte financier très tendu pour le CAUE, qui l'oblige à un exercice d'équilibre particulièrement délicat, je vous invite à lire ce rapport activité qui vous permettra de prendre la mesure en détail du travail accompli en 2025. L'équipe du CAUE œuvre au quotidien à l'intérêt public du cadre de vie et je salue ses compétences et sa mobilisation au service de nos territoires.

Jean-Christophe CID
Président du CAUE de l'Ariège



LE CAUE PARTENAIRE DE VOS PROJETS

Créés par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'Architecture, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) sont mis en place dans les départements à l'initiative des Conseils départementaux. Ils ont pour but, dans l'intérêt public, de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le respect du patrimoine.

Les CAUE sont :

- des associations ouvertes à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du cadre de vie et le lieu du débat sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement,
- des outils de la solidarité des collectivités territoriales. Leur rôle est de faciliter dans chaque département les équilibres entre les territoires et l'exercice des compétences issues des lois de décentralisation.

Les CAUE s'engagent à fonder leurs actions sur quatre principes fondamentaux :

- l'indépendance par rapport aux enjeux, notamment financier,
- la recherche d'innovation dans les méthodes et les démarches,
- la pluridisciplinarité dans l'approche, l'analyse et le traitement des problèmes,
- la volonté d'animer un partenariat entre tous les acteurs de l'aménagement des territoires.

Acteurs du développement, ils mènent leurs actions dans la cohérence d'une politique de développement culturel, social et économique, ils suscitent l'émergence et le développement des compétences professionnelles dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement afin d'élargir la commande publique et privée.

Ils initient, développent et animent par leurs démarches participatives le débat public sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement, en particulier en milieu éducatif. Ils situent l'acte d'aménagement dans le cadre de la continuité des territoires en relation avec les cultures locales.

Pour atteindre leurs objectifs, ils utilisent, dans le cadre actuel et futur de la législation, les moyens juridiques et financiers nécessaires au déploiement de leur activité. Ils s'inscrivent hors du cadre de l'acte marchand.

LE BUREAU

Président : M. Jean-Christophe CID

Conseiller départemental du canton de Pamiers 1

Vice-Présidente : Mme Marie-France VILAPLANA

Conseillère départementale du canton de Pamiers 1

Trésorier : M. Marc SANCHEZ

Conseiller départemental du canton du Pays d'Olmes, Maire de Lavelanet

Secrétaire : M. Barthélémy Dumons

Architecte.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

M. Jean-Christophe CID

Conseiller départemental du canton de Pamiers 1

M. Marc SANCHEZ

Conseiller Départemental du Canton du Pays d'Olmes, Maire de Lavelanet

Mme Marie-France VILAPLANA

Conseillère départementale du canton de Pamiers 1

M. Philippe PUJOL

Conseiller Départemental du canton du Sabarthès, Maire d'Arignac

Mme Christine TEQUI

Conseillère Départementale du Canton du Couserans Est, Présidente du Conseil départemental

Mme Nadine NENY

Conseillère départementale du canton du Couserans Ouest



REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Mme Quitterie MARQUEZ, remplacée par **Mme Carine de Naurois**

Architecte des Bâtiments de France

Mme Anne CALMET

Directrice, Direction Départementale des Territoires

M. Laurent FICHET

Inspecteur d'Académie de l'Ariège

Mme Catherine CAROT

Directrice adjointe, Direction Départementale des Territoires

REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS CONCERNÉES

Mme ou M

(en attente de nomination)

M. Barthélémy DUMONS

Architecte

M. Lionel KOMAROFF

Entrepreneur de menuiserie

M. Philippe MORERE

Entrepreneur de menuiserie

PERSONNES QUALIFIÉES :

M. Gérard ROUX

Délégué local des « Maisons paysannes de France »

Mme Olivia LAVAIL

Déléguée départementale de l'Ariège de la fondation du patrimoine

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL :

Mme Corinne TRIAY

Architecte, directrice adjointe au CAUE

MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

M. Denis PUECH

Maire d'Allières

Mme Pascale CANAL

Conseillère Régionale

Mme Michèle BRISSON

Présidente de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE)

M. Philippe LACUBE

Président de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège

M. Richard DANIS

Vice-Président de l'association Montagne et Patrimoine

M. Thomas FROMENTIN

Président du SCoT de la Vallée de l'Ariège

L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Agnès LEGENDRE - Directrice

Paysagiste-concepteur DPLG - Urbaniste Qualifiée OPQU

Corinne TRIAY

Directrice adjointe - Architecte DPLG - Urbaniste Qualifiée OPQU

Gaël ANGAUD

Architecte DPLG

Julia CANET

Urbaniste

Floriane LULEWICZ

Architecte HMONP

Amandine MARFAING

Secrétaire

Lucien REGNIEZ

Paysagiste-concepteur DPLG, en remplacement de Mathilde RUE jusqu'au 30 avril

Léa MAUREL

Service civique urbanisme à partir du 17 novembre

STAGIAIRES

Titouan LANOUX-BLANCO : du 11 au 17 janvier, stage d'observation, classe de 3^è, collège Lakanal à Foix

Amalia Do ROSARIO : les 17 et 18 février, stage d'observation, classe de 2nde, lycée du Couserans à Saint-Girons

Cécile HEYMAN : du 31 mars au 25 avril, stage pratique licence aménagement paysagers, groupe ESA à Angers

Justine MAURY : du 14 au 18 avril, stage d'observation, université Toulouse Jean-Jaurès, antenne de Foix

Ludovic CAUBET : du 16 au 27 juin, stage d'observation, classe de 2nde, lycée du Couserans à Saint-Girons

Octave JACOB : du 16 au 27 juin, stage d'observation, classe de 2nde, lycée général et technologique à Auray

Sidonie ROUX : du 16 juin au 11 juillet, stage classe de première année, ENSA Toulouse

Angel CAVALLI : du 15 juillet au 14 août, stage classe de première année, ENSA Toulouse

Valentin WILLIARD : les 2 et 4 septembre puis du 8 au 12 septembre, stage de découverte (niveau licence), antenne de Foix de l'université Toulouse Jean-Jaurès à Toulouse

Gabin EYMERY : du 16 au 20 décembre, stage d'observation, classe de 3^è, collège de Pamiers



ASSISTANCE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

URBANISME

A partir de 2007, le CAUE a représenté le Conseil Départemental au titre des personnes publiques associées (PPA) et accompagné l'ensemble des documents d'urbanisme en projet au niveau du département jusqu'à la promulgation en 2015 de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Le Conseil Départemental a du alors recentrer ses avis autour de ses compétences propres pour éviter tous risques de contentieux.

Depuis, afin de fournir au Conseil Départemental des éléments d'analyse qui peuvent concerner ses politiques en matière d'aménagement durable des territoires (préservation du cadre et de la qualité de vie, du patrimoine, accueil touristique...) le CAUE rédige une note d'information sur les PLU / PLUi à l'arrêt et sur les modifications qu'il restitue au coordonnateur des avis du Département. Celle-ci, centrée sur les domaines de compétences du CAUE, propose une évaluation des impacts du futur document d'urbanisme sur la qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère du territoire.

Pour les collectivités qui élaborent un document d'urbanisme, le CAUE propose un accompagnement par un travail amont de sensibilisation et d'appui qui porte notamment sur :

- la mise en place d'actions pédagogiques en direction des promoteurs du PLU/PLUi, des collectivités et des

partenaires engagés dans la procédure.

- l'élaboration des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation). En effet, ces OAP sont devenues une pièce maîtresse des PLU(i) et sont encore trop souvent mal comprises par les élus et mal appréhendées par les bureaux d'études... Elles peuvent concerner des secteurs d'urbanisation future mais aussi des zones U ou bien correspondre à des sujets transversaux touchant l'ensemble du territoire du PLU(i). On parle alors d'OAP thématique.
- la rédaction des règlements écrits au travers d'une sensibilisation, notamment au patrimoine ordinaire des communes : déclinaison à l'aide de photos-références, croquis pouvant servir de base à l'élaboration de cahiers de recommandations. L'ensemble de ces éléments seront de nature à faciliter la compréhension des différents articles stratégiques des règlements pour une meilleure utilisation par les élus, les services instructeurs et les pétitionnaires.

Ces actions viennent en complément des missions d'aide à la décision (études pour les communes). Elles renforcent le panel des outils pédagogiques permettant de mieux accompagner les collectivités dans l'évolution de leur territoire avec la prise en compte des enjeux de développement durable, de lutte contre l'artificialisation des sols et de changement climatique.

03_ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

La commune envisage un aménagement comprenant :

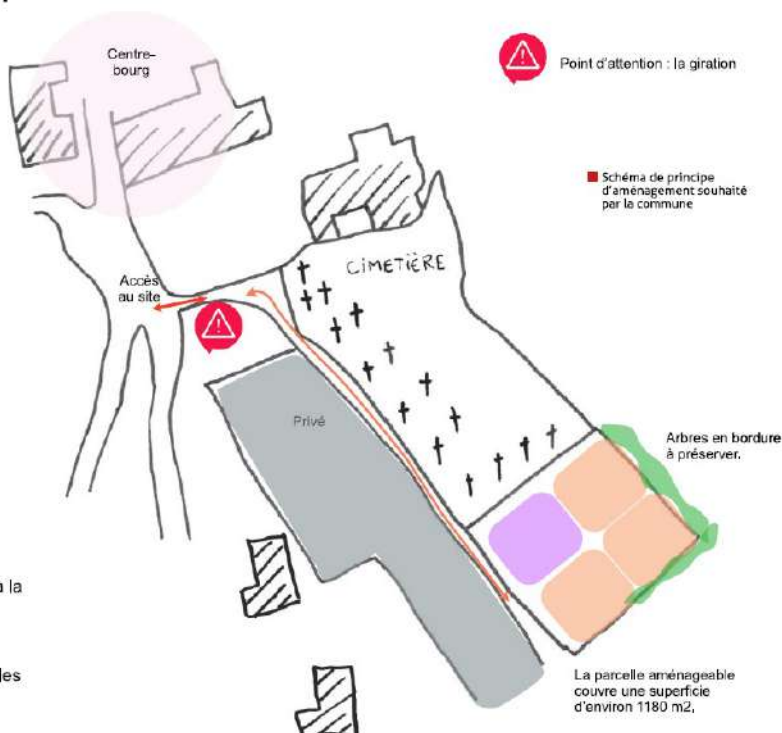
3 lots pour l'accueil d'habitats démontables

Un espace collectif pour du stationnement, pouvant accueillir également une table et un arbre, pour créer un espace de rencontre. Le mobilier devra être léger et déplaçable afin de faciliter le passage des tiny en fond de parcelle.

Une attention particulière devra être portée :

- > à la circulation et à la desserte des différents lots;
- > aux séparations végétalisées pour la préservation de l'intimité de chaque lot, ainsi que la dimension environnementale;
- > à la qualité des matériaux utilisés pour la bâti collectif et à la bonne intégration paysagère de habitations;
- > à la gestion de des eaux pluviales.

Une charte signée par les occupants permettra d'encadrer les pratiques.



En 2025, le CAUE a suivi plus particulièrement :

PLAN LOCAUX D'URBANISME :

- Saint-Girons : suivi de l'élaboration et rédaction de remarques sur le PLU à l'arrêt,
- Tarascon-sur-Ariège : remarques sur les modifications simplifiées n°6, n°7 et n°8 du PLU,
- Savignac-les-Ormeaux : rédaction d'un avis sur la 1ère modification simplifiée du PLU,
- Orlu : remarques sur la modification simplifiée n°2 du PLU,
- Cadarcet : suivi du PLU et avis au stade de l'arrêt,
- Lorp-Sentaraille : avis sur la modification simplifiée n°3 du PLU,
- Castillon-en-Couserans : suivi du PLU,
- Loubaut : recherche sur le règlement,
- Montaut : suivi du PLU.

PLAN LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUx

Le CAUE suit 5 PLUi (dont 3 PLUiH) :

- celui de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège (valant PLH) pour laquelle il a suivi l'élaboration du règlement et des OAP, puis réalisé un avis à l'arrêt,
- celui de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon : suivi de l'élaboration et sensibilisation des élus aux OAP, suivi de l'élaboration d'un guide chromatique,
- celui de la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes : suivi de l'élaboration, rédaction d'un avis au niveau de l'arrêt du document,
- celui de la Communauté de Communes Arize-Lèze : rédaction d'un avis à l'arrêt du document ainsi que sur un projet de maquette destinée à sensibiliser la population.

ASSISTANCE AUX COMMUNES ET AUX GROUPEMENTS DE COMMUNES

Le CAUE a réalisé l'accompagnement de la commune d'Alzen pour l'aménagement d'une zone constructible à destination de l'accueil d'habitat léger : rédaction du cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de réaliser le permis d'aménager, aide à la sélection du maître d'œuvre et suivi du projet. Ces demandes sont de plus en plus nombreuses, les communes essayant de produire des logements demandant de faibles investissements.

Le CAUE a accompagné la commune de La-Tour-du-Crieu pour un projet de lotissement.

SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Le CAUE suit les PSMV, PVAP et PDA de Mirepoix.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE

Le CAUE suit la procédure de révision du SCot. Il a rédigé un

avis au niveau du document arrêté. Il a participé à une réunion de travail portant sur le Plan Climat.

AUTRES PARTENARIATS

Le CAUE siège au titre d'expert à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) : participation à 6 commissions. Dans ce cadre, il est amené à compléter l'analyse des PLU et PLUi examinés par la commission et à alerter quant aux enjeux d'insertion paysagère ou de qualité architecturale lors de l'examen des certificats d'urbanisme ou des permis de construire.

Il siège à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) dans le collège des personnes ayant compétence en matière d'aménagement, d'urbanisme et de paysage. Il a participé dans ce cadre à 6 commissions.

Le CAUE participe aux réunions d'échange et de coordination « planification » proposées par le service Aménagement, Urbanisme, Habitat de la DDT (2 en 2025). Il a notamment présenté dans ce cadre, la formation-action qu'il a proposée aux élus de la Communauté de Communes du pays de Tarascon en 2024.

Il a animé un atelier « fresque de l'artificialisation des sols » à destination des agents de la DDT en charge de la planification ainsi qu'aux élus du PNR (avant la tenue de leur conseil syndical).

Il est associé aux réunions du « Pôle Énergies Renouvelables » organisées sous l'égide de la Direction Départementale des Territoires (2 en 2025).

Il a rencontré les référents territoriaux de la DDT et accompagné l'architecte et le paysagiste conseils de la DDT dans une découverte paysagère du pays de Mirepoix dans le cadre du futur PLUi.

Il a participé à une journée de concertation sur l'adaptation des territoires au réchauffement climatique organisé par la Préfecture de l'Ariège.

Il siège au titre des personnes qualifiées à la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (2 réunions en 2025) et en tant que suppléant à la commission de conciliation organisée par la DDT (une réunion en 2025).



■ Présentation de la fresque de l'artificialisation des sols aux élus du PNR PA avant leur conseil syndical le 15 mai 2025

EXPOSITION ITINÉRANTE SUR LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE : des solutions sur mesure pour s'adapter à la rareté des ressources et bien vivre dans nos territoires.

GENÈSE de l'exposition :

Pour réinventer collectivement de nouvelles manières d'habiter nos territoires, les Ministères en charge de l'Aménagement du Territoire et de la Transition Écologique ont commandité une exposition pédagogique donnant à voir concrètement les impacts positifs de la réforme en faveur de la sobriété foncière et montrant que ses effets peuvent aussi contribuer au bien-vivre des habitants et des territoires, sans fragiliser leur capacité de développement.

STRUCTURE :

L'exposition s'articule autour de trois axes :

1 Une mise en perspective historique des formes urbaines – donnant à voir en quoi les villes et les villages sont des palimpsestes qui ont été profondément redéfinis par l'accélération de l'étalement urbain sur la période récente ;
2 Une approche de l'aménagement par les sols – montrant que le sol est une ressource vivante et fragile qu'il faut protéger et réaffirmer dans la fabrique de la ville, l'acte d'aménager et la territorialisation des objectifs de sobriété foncière ;

3 Les leviers à actionner à partir des controverses des différentes parties prenantes (élus, professionnels, citoyens) et leur dépassement via des pistes de solutions désirables – recyclage de l'existant, optimisation de la densité, restauration de la nature, cohésion sociale et territoriale.

L'exposition met en lumière, à travers une sélection de photographies, de textes et de vidéos, une trentaine de réalisations inspirantes issues des territoires qui - déjà - concilient sobriété foncière, amélioration du cadre de vie et désirabilité.

DIFFUSION DANS LES TERRITOIRES

L'exposition a également été conçue pour être dupliquée sous un format plus modeste et de façon simultanée dans tous les territoires, afin que n'importe quelle petite commune puisse présenter l'exposition dans le hall de sa mairie, par exemple.

Chaque région accueillera la version physique complète de l'exposition à partir de l'été 2025 pour une période de trois semaines à un mois. Cette version comprend 80 panneaux, quelques objets (blocs de roche, des carottages de sols), des écrans avec des témoignages d'acteurs inspirants, des ouvrages à consulter ainsi qu'une maquette en trois dimensions. Son parcours est prévu à travers les régions de l'hexagone et en Corse en 2025 et 2026.

La DREAL coordonne son parcours en Occitanie. C'est le CAUE 31 qui accueillera la version physique complète de l'exposition en juin 2026 dans le cadre de l'événement « le mois de la sobriété foncière » qui aura lieu au même

moment. Les CAUE d'Occitanie s'organisent pour proposer dans leurs départements des animations autour de cette exposition.

En 2025, le CAUE a déjà mené des actions à partir de l'exposition allégée (voir zoom page suivante).



Exposition à l'initiative des Ministères en charge des Territoires, de la Transition Écologique et du Logement



SENSIBILISATION

EXPOSITION ITINÉRANTE SUR LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Présentations et actions en Ariège

Le CAUE de l'Ariège s'est associé à la DDT 09 pour déployer sur l'ensemble du territoire Ariégeois l'exposition allégée, complétée avec des exemples locaux, et l'animer.

L'exposition « réduite » à disposition contient une partie des projets présents dans la grande exposition. En complément, le CAUE a préparé des panneaux d'«exemples inspirants» Ariégeois (Tarascon, Cos, Ferrières, Foix, Pamiers, Rieucros) qui recentrent les enjeux de la sobriété foncière à l'échelle Ariégeoise, sur le modèle de ceux existants. Une version qui sera tirée sur un support « bâche » est en cours de réalisation, elle permettra l'exposition en extérieur.

En 2025, cette exposition a été proposée à la Communauté de communes du Pays de Tarascon et à celle de la Haute-Ariège, dans le cadre de l'élaboration de leur PLUi et présentée à Tarascon-sur-Ariège, à Val-de-Sos et à Ax-les-Thermes. Le CAUE a assortie cette exposition de visites guidées, d'animations autour de porteurs de paroles dans l'espace public et de la fresque de l'artificialisation des sols. Le « play-Zan » (jeux sérieux sur l'urbanisme) a été proposé et animé par la DDT. Des publications sont également présentées.

Cette année a été aussi l'occasion de préparer les animations de 2026 : projets avec la faculté de Foix, le PNR, les collectivités, préparation du mois de la sobriété foncière.



■ Porteur de paroles proposé par le CAUE à Val-de-Sos. Cet outil d'interaction sociale vise à recueillir et présenter dans l'espace public les paroles d'habitants, de passants, de citoyens. Il invite les absents des lieux traditionnels d'échange et de participation à réagir et à s'exprimer sur un thème donné.



■ Panneaux présentés à Ax-les-Thermes

■ Jeu Play-Zan animé par la DDT à Ax-Les-Thermes

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Aux maîtres d'ouvrages publics qui en font la demande (communes, groupements de communes, PETR (Pôle d'Equilibre Territoriaux et Ruraux), Conseil Départemental), le CAUE offre les compétences pluridisciplinaires de son équipe et apporte son savoir-faire pour l'aménagement de l'espace, une assistance professionnelle ainsi qu'un point de vue extérieur.

Le CAUE intervient en amont des projets de construction, de réhabilitation, d'aménagement en site rural ou urbain, en dehors du champ de la maîtrise d'œuvre.

Le conseil s'appuie sur une approche globale et une vision cohérente du territoire communal. Il s'agit de relever et de mettre en évidence les particularités, atouts, caractéristiques architecturales et paysagères de ce territoire et de les prendre en compte dans les projets de la commune.

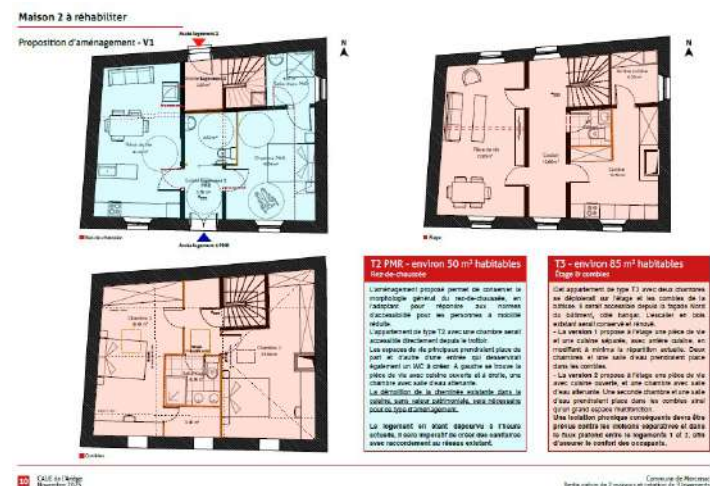
En 2025, de nombreuses communes ont fait appel au CAUE notamment en matière de :

LOGEMENTS

Les demandes portent sur l'aménagement ou la rénovation (énergétique notamment) des bâtiments communaux (presbytère, école, maison de village, grange) afin de les réhabiliter pour accueillir des logements à caractère social le plus souvent.

L'enjeu est de trouver un compromis entre la conservation du caractère architectural et patrimonial d'un bâtiment et son adaptation à des exigences de confort actuelles, sans mettre en danger sa pérennité.

Il s'agit des communes de : Lapenne, Lérans, Miglos (habitat à Norgéat), Leychert, Aulos-Sinsat, Mauvezin-de-Sainte-Croix, Sainte-Foi, Mercenac et Gaudiès.



Commune de Mercenac : aménagement d'un logement dans un bâtiment ancien

PROGRAMME

Organigramme fonctionnel

A partir des besoins exprimés par la commune et selon les caractéristiques spatiales du bâtiment, nous avons tenté d'établir l'échelle d'un programme. Celui-ci pourra être précisé et modifié selon l'évolution du projet.

L'objectif est de mixer les usages afin d'avoir un lieu de vie intergénérationnel et dynamique au cœur de Norgéat.

Le projet accueillerait donc :

- Deux logements T2 PMR pour des personnes âgées en rez-de-chaussée
- Un logement pour une personne aidante au R+1
- Un studio dans les combles pouvant être utilisé comme chambre supplémentaire partagée par les habitants ou bien louée temporairement par la commune
- Un espace de co-working avec trois postes de travail au rez-de-chaussée sur rue
- Une salle commune, comprenant un coin cuisine partagé au rez-de-chaussée
- Un WC PMR
- Un jardin partagé

Une terrasse aménagée le long de la façade sud pour régler les niveaux et permettre l'accès à la terrasse PMR de tout le rez-de-chaussée



PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

Plan rez-de-chaussée

L'espace de co-working de 20m² pourrait accueillir 3 personnes, serait installé côté rue dans l'ancien perron. En plus d'être traversant, les bureaux seraient ouverts sur l'espace public. Cela permettrait d'accueillir facilement du public extérieur sans l'insérer dans les lieux de vie et d'habitat existants.

L'entrée sur rue comprend 3 marches pour être complétée par un accès PMR sera aménagée par la salle commune. La porte du perron pourra être transformée en baie vitrée ainsi que la porte arrière qui on conservera en fenêtre avec imposte vitrée.

Deux logements T2 PMR d'une surface d'environ 34 et 36 m² pourraient accueillir des personnes âgées. Ils seraient ouverts principalement au sud pour bénéficier de la luminosité maximale.

La salle commune située entre les logements et l'espace de co-working permet d'être à l'interface des différentes fonctions et de créer une centralité. La pièce est traversante et possède une connexion à la cage d'escalier et aux logements des étages par la cuisine ouverte. Sa superficie est de 32m² avec le coin cuisine aménagé au nord.

Deux des quatre fenêtres de l'axe ouest seront transformées en porte afin de permettre l'entrée dans la salle commune ainsi que dans le logement 2 depuis l'extérieur.

Une terrasse accessible par une rampe pourra être installée le long de la façade sud pour permettre l'accès à la terrasse PMR des différents étages. Zone de vie et de circulation, elle permettra de faire la transition avec le jardin et de créer un espace intermédiaire de convivialité.

Le jardin pourra être partagé et faire l'objet de diverses activités favorisant le lien social (potager, compost...)



TRAVERSES D'AGGLOMÉRATION ET AMÉNAGEMENTS ROUTIERS

Commune de Miglos : aménagement d'un habitat inclusif dans l'ancienne école de Norgéat

Le CAUE intervient en amont pour les communes, accompagné de la Direction des Routes Départementales. Il apporte son regard sur les aspects paysagers du projet de traverse et ses interactions avec les différents espaces de la commune. Il accompagne également les communes qui le souhaitent dans la rédaction de cahiers des charges pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre.

Il s'agit des communes de : **Orlu**, **Vira**, **Massat** (rue des prêtres), **Engomer** (côté saint-Girons) et **Saint-Quirc**.

Le CAUE est membre au titre des experts techniques du Comité Technique des Traverses d'Agglomérations, il participe aux commissions où sont présentés des projets pour lesquels il est intervenu en amont.

Le guide pratique de sensibilisation à destination des élus portant sur la qualité paysagère des projets de travers a été terminé et diffusé largement par le Conseil Départemental.



zoom

LES TRAVERSES D'AGGLOMÉRATION

Un levier d'attractivité pour le territoire
et d'amélioration du cadre de vie
pour les communes

Petit guide pratique pour penser et structurer
son projet à l'usage des élu.e.s ariégeois.es



UNE STANDARDISATION QUI A SUPPRIMÉ LES DIVERSITÉS LOCALES

La mutation économique et démographique des espaces ruraux a profondément bouleversé la vie des bourgs, villages et fermes. La fonction d'agglomération a quasiment disparu.

De continuum d'espace public.

Au début du 20^{ème} siècle, le territoire était organisé autour des différents points, ronds, agglomérés et ronds de ronds. On retrouvait le mouvement de toutes les formes, commerces et de services. Les centres des villages et des bourgs étaient des lieux de vie, de rencontres et de transformations ont continué à répondre la forme et les besoins de la population.

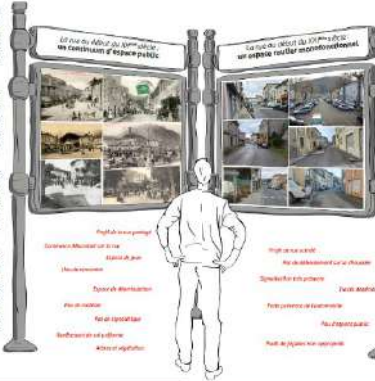
La rue n'est plus un continuum d'espace public, elle est devenue un espace public à part entière, elle est devenue un espace public à part entière, elle est devenue un espace public à part entière.

La rue n'est plus un continuum d'espace public, elle est devenue un espace public à part entière, elle est devenue un espace public à part entière, elle est devenue un espace public à part entière.

La rue n'est plus un continuum d'espace public, elle est devenue un espace public à part entière, elle est devenue un espace public à part entière, elle est devenue un espace public à part entière.

La rue n'est plus un continuum d'espace public, elle est devenue un espace public à part entière, elle est devenue un espace public à part entière, elle est devenue un espace public à part entière.

À un espace monofonctionnel à l'usage de la voiture



La mutation des espaces ruraux du 20^{ème} siècle a été profondément bouleversée par le passage de la fonction d'agglomération à la fonction de transport. Ce changement a entraîné la disparition des centres de villages et des bourgs, qui ont été remplacés par des zones de transport.

La rue n'est plus un continuum d'espace public, elle est devenue un espace public à part entière, elle est devenue un espace public à part entière, elle est devenue un espace public à part entière.

La rue n'est plus un continuum d'espace public, elle est devenue un espace public à part entière, elle est devenue un espace public à part entière, elle est devenue un espace public à part entière.

La rue n'est plus un continuum d'espace public, elle est devenue un espace public à part entière, elle est devenue un espace public à part entière, elle est devenue un espace public à part entière.

La rue n'est plus un continuum d'espace public, elle est devenue un espace public à part entière, elle est devenue un espace public à part entière, elle est devenue un espace public à part entière.



CONCEVOIR UN PROJET GLOBAL DE TRAVERSEE D'AGGLOMÉRATION

L'aménagement d'un territoire d'agglomération n'est pas une simple affaire de voirie, c'est une affaire de territoire. Il faut penser la traversée d'agglomération comme un projet global, qui prend en compte tous les aspects du territoire.

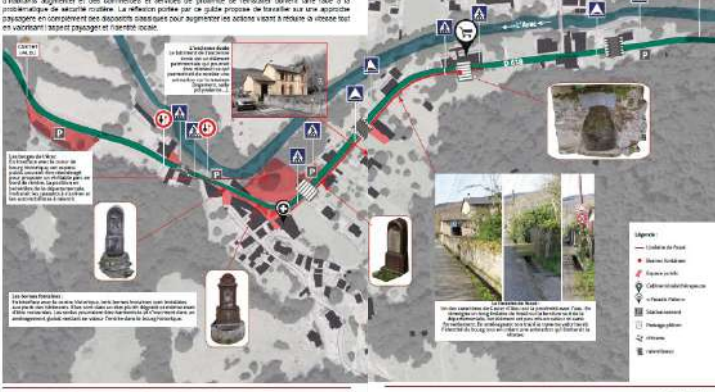
L'aménagement d'un territoire d'agglomération n'est pas une simple affaire de voirie, c'est une affaire de territoire. Il faut penser la traversée d'agglomération comme un projet global, qui prend en compte tous les aspects du territoire.



LE PAYSAGE EN SOUTIEN AUX DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le CAUE de l'Ariège a été créé en 2002, pour accompagner les communes dans leur projet de développement durable. Il a pour mission de proposer des solutions innovantes pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Le CAUE de l'Ariège a été créé en 2002, pour accompagner les communes dans leur projet de développement durable. Il a pour mission de proposer des solutions innovantes pour améliorer le cadre de vie des habitants.



Frontage



Dans son ouvrage « Reconquérir les rues », Nicolas Soulier développe la notion de « frontage ». Elle est principalement utilisée dans les pays d'Amérique du nord et du nord de l'Europe. Elle définit la transition entre l'espace privé de l'habitation et l'espace public, en le décomposant en plusieurs parties.

En enrichissant le vocabulaire de l'urbanisme, le frontage offre la possibilité de concevoir autrement l'aménagement de nos rues.

Il est décliné en deux types :

- Frontage privé : formé par le terrain privé situé entre la limite de propriété et la façade du bâtiment, en retrait, orienté vers la rue et les éléments de cette façade, jusqu'au deuxième étage.
- Frontage public : domaine public de voirie compris entre le caniveau de la chaussée et la limite du trottoir côté riverain. Cette partie de la rue où les piétons circulent et accèdent aux propriétés et aux bâtiments riverains est cruciale. Elle constitue l'un des principaux éléments de l'espace public.

©Reconquérir les rues, exemples à travers le monde et pistes d'actions - Nicolas SOULIER - est. LUMER

RESTAURATION D'ÉLÉMENTS DE PETIT PATRIMOINE EN PARTENARIAT AVEC LE PNR ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Sur le territoire du PNR, ce partenariat a été engagé dès la première année de création du Parc. Un travail d'inventaire des éléments a été réalisé au préalable par des stagiaires encadrés par le PNR et le CAUE.

Un cahier de recommandations architecturales a été conçu par le CAUE. Imprimé et diffusé aux communes et différents partenaires, il sert de base à la rédaction de fiches conseil élaborées pour les communes engagées dans un projet de restauration financé par la Région Occitanie et le Conseil Départemental de l'Ariège.

En 2025, 12 communes ont bénéficié de ce programme :

- **Orgibet** : restauration d'un lavoir
- **Brassac** : restauration d'un lavoir
- **Dun** : restauration d'une bascule
- **Rimont** : restauration d'une lampisterie
- **Riverenert** : restauration d'un lavoir
- **Rabat-les-Trois-Seigneurs** : restauration d'un pont
- **Val-de-Sos** : restauration d'un pont
- **Burret** : restauration d'un lavoir
- **Cérizol** : restauration d'un mur en pierre sèche
- **Le Mas d'azil** : restauration d'un mur en pierre sèche
- **Siguer** : restauration d'un lavoir
- **Encourtiech** : restauration de 3 abreuvoirs et de 2 fontaines.

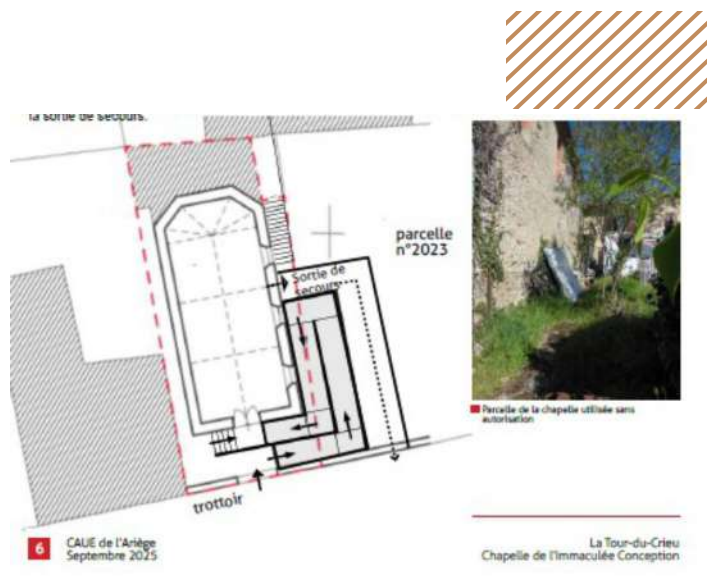
Une opération de restauration a été réceptionnée à **Lapège** pour des calades et plusieurs fontaines.

En dehors du périmètre du PNR, à la demande du Conseil Départemental de l'Ariège, le CAUE est intervenu de la même manière auprès de la commune de **Verniolle** pour la restauration d'une croix.

Au titre du conseil aux communes, le CAUE intervient également pour la restauration des églises non protégées au titre des Monuments Historiques. Les travaux peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Départemental ainsi que de celle de l'état (DETR). En 2025, le CAUE a été sollicité pour les églises de : **Liers (à Massat)**, **Arvigna**, **Le Bosc** et **La-Tour-du-Crieu** (pour le réinvestissement d'une chapelle désacralisée).

AMÉNAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS, DE CIMETIÈRES OU D'ESPACES VERTS

- **Montégut-Plantaurel** : aménagement et plantation des abords d'une aire de jeux
- **Artix** : création d'un monument aux morts
- **Foix** : aménagement de la place Parmentier (présentation des propositions en bureau municipal)
- **Lapenne** : aménagement d'un mur



AMÉNAGEMENT DU LIEU : option 1

Exemples de chapelles transformées en lieu ouvert au public



■ Historique : Chapelle Saint-Joseph à Quirès

■ Espace culturel : Chapelle Saint-Py à Béthune

Une fois les problématiques d'accès résolues, le bâtiment pourra être rénové pour accueillir une activité nouvelle.

- La Tour-du-Crieu : réinvestissement de la chapelle de l'Immaculée Conception

- **Saint-Jean-de-Verges** : aménagement d'un espace public avec bouledrome et stationnement
- **Bézac Saint-Amans** : aménagement d'un espace public
- **Bénagues** : embellissement de la place centrale
- **Lagarde** : implantation d'un city-stade
- **Pamiers** : aménagement de jardins, îlot Sainte-Claire
- **Bordes-Uchentein** : création d'un parking
- **Saint-Lizier** : création d'un parcours sur les jardins.



- Montégut-Plantaurel : aménagement des abords d'une aire de jeux

AMÉNAGEMENTS ET/OU CRÉATION DE BÂTIMENTS PUBLICS

En 2025, de nombreuses communes ont sollicité le CAUE pour des demandes très variées :

- **Montardit** : aménagement d'un restaurant dans l'ancienne épicerie et d'une liaison douce vers le village. Etude réalisée dans le cadre de « Villages d'avenir », programme proposé par l'agence Nationale de la Cohésion des Territoires et soutenu par l'Etat,
- **Prat-Bonrepaux** : extension de la maison de santé,
- **Castelnau-Durban** : création d'une salle polyvalente,
- **Le Mas-d'Azil** : création d'un musée lapidaire,
- **Artix** : aménagement d'une halle,
- **Seix** : rénovation énergétique de la salle polyvalente,
- **Lescure** : aménagement des ateliers communaux, d'une ressourcerie et de logements dans l'ancienne discothèque.



Croquis - état projeté

■ Commune d'Artix : construction d'une halle

05 - PROGRAMME

Organisation spatiale

L'édifice sera donc divisé en trois parties. Les **logements communaux** seront au R+1 du bâtiment ancien. Deux hypothèses seront proposées dans ce dossier. D'abord la création de deux logements, un T2 et un T3 sans aménagement des combles. Ensuite la réhabilitation en deux T4 duplex (utilisation des combles).



Commune de Lescure
Reconversion de l'ancienne discothèque

Les **ateliers communaux** seront situés au rez-de-chaussée. Les véhicules pourront y accéder par le chemin communal, à l'ouest.
La ressourcerie occupera l'autre partie du rez-de-chaussée. L'accès véhiculaire se fera pas la rampe depuis le RD et un parking sera aménagé à l'ouest de la parcelle.
La plate-forme de récupération pourra être aménagée au sud du terrain.

L'état structurel de la rampe d'accès véhiculaire devra être contrôlé. Le plancher hourdis sera éventuellement consolidé pour permettre le passage des camions et des véhicules.



Distribution des zones

CAUE de l'Ariège
Octobre 2025

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

Étage : option 1

Dans cette option, seul l'étage 1 est aménagé et non les combles permettant de créer un T3 de 75 m² et un T2 de 51 m².



Les deux appartements sont distribués par un hall d'entrée commun. La répartition des pièces nécessite de créer des nouvelles fenêtres sur les façades sud, ouest et nord.

A l'est, un balcon pourra être créé pour améliorer le confort des locataires.

Des travaux seront nécessaires pour le remplacement des menuiseries, l'isolation des murs et des combles ainsi que la mise place d'un système de chauffage performant et d'une ventilation.

Coût :
Les travaux sont estimés entre 2 000.00 et 2 200.00 euros HT/m².
Pour une surface de 134 m² (logements + hall commun) le budget à prévoir est donc estimé entre :
268 800.00 euros HT et 264 800.00 euros HT (hors coût de maîtrise d'œuvre et autres frais annexes)

Commune de Lescure
Reconversion de l'ancienne discothèque

CAUE de l'Ariège
Octobre 2025

06 - PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

Rez-de-chaussée

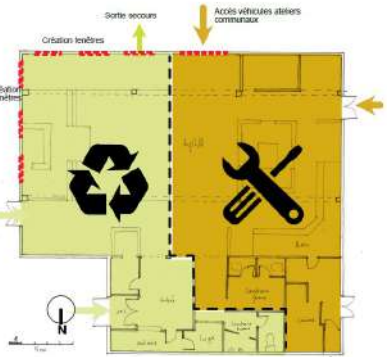
La commune envisage la division du rez-de-chaussée en deux parties. Le cloisonnement suivra le tracé ci-contre permettant de mettre à disposition un bloc sanitaire pour la ressourcerie et un autre pour les ateliers communaux.
La surface de la ressourcerie serait donc d'environ 250 m² tandis que les ateliers communaux s'étendraient sur 270 m².

La municipalité souhaiterait ouvrir un accès véhiculaire pour le garage des ateliers sur la façade sud. Il faudra vérifier que la hauteur est suffisante pour le passage des camions de la mairie (hauteur sous ponts relevées = 2.65 m). Elle prévoit également pour cette année 2025 de déposer une déclaration préalable afin d'ouvrir des fenêtres sur les façades sud et est pour permettre l'éclairage naturel de la ressourcerie.

Afin de mettre à disposition des locaux aux normes, il faudrait également envisager d'isoler et de prévoir un système de chauffage adapté à l'occupation du lieu.



Aménagement de la ressourcerie proposée par l'association qui porte le projet



Répartition des espaces au rez-de-chaussée

CAUE de l'Ariège
Octobre 2025

Commune de Lescure
Reconversion de l'ancienne discothèque

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

Étage : Option 2 combles



Coût :
Les travaux sont estimés entre 2 100.00 et 2 300.00 euros HT/m² (hors modification de la toiture de la discothèque)
Pour une surface de 216 m² le budget à prévoir est donc estimé entre :
453 600.00 euros HT et 496 800.00 euros HT (hors coût de maîtrise d'œuvre et autres frais annexes)

Commune de Lescure
Reconversion de l'ancienne discothèque

CAUE de l'Ariège
Octobre 2025

AMÉNAGEMENTS DE COURS D'ÉCOLE OU DE COLLÈGE

Les communes d'Ax-les-Thermes, La Bastide-de-Sérou, Luzenac, Le Mas-d'Azil et Foix (école Lucien Goron) ont contacté le CAUE pour la désimperméabilisation de leurs cours d'école. Ces projets sont co-construits avec les élèves, les enseignants, les ALAE et les communes. Le CAUE mène également une réflexion équivalente pour la cour des collèges du Couserans à Saint-Girons et Bayle à Pamiers.

ASSISTANCE TECHNIQUE À L'OPÉRATION ARDOISE

Sur la base du dispositif réactualisé en 2018 et 2019, un dossier a été instruits en 2025 : une toiture de particuliers à Audressein. Une toiture a été réceptionnée à Sentein.

CONSEILS AUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET AUX TERRITOIRES

Les communautés de communes et d'autres collectivités font régulièrement appel au CAUE pour un accompagnement technique en amont de leurs projets.

En 2025 il s'agit :

- De la **Communauté de communes du Pays d'Olmes** pour le suivi : du projet de Grand Site de France et Unesco pour Montségur (le CAUE a proposé plusieurs lectures de paysage au moment des visites d'inspection) et du dispositif des Bourgs Centres pour Lavelanet.

- De la **Communauté de communes du Pays de Mirepoix** pour le suivi des programmes «Petite Ville de demain» et «Bourg Centre Occitanie» de Mirepoix.

- De la **Communauté de communes Couserans-Pyrénées** pour le suivi de l'étude (participation à des COTECH et des COPIL) menée à Saint-Girons pour l'aménagement du quartier Saint-Valier. Le CAUE a également participé au suivi des procédures «Petite Ville de Demain» et «Bourgs Centres Occitanie» pour la commune de Seix.

- De la **Communauté de communes du Pays des Portes d'Ariège Pyrénées**, pour le suivi de la politique habitat (participation à un «café-rénovation») dans le cadre de plusieurs dispositifs territoriaux et de l'ORT multi-sites (programme «Action Cœur de Ville» et OPAH-RU). Il a suivi l'avancée des travaux de l'îlot sainte-Claire. Il a accompagné la CCPAP et la commune de Gaudiès pour le réinvestissement d'une friche et son financement dans le cadre du fonds vert. Il a analysé les projets de restauration des façades déposés par des particuliers pour l'attribution de subventions aux travaux (5 dossiers en 2025). Il a

participé aux comités de suivi des Bourgs Centres Occitanie de Saint Jean du Falga, Saverdun, Mazère, La Tour-du-Crieu (pour la mise en œuvre d'un plan guide) et Pamiers.

- De la **Communauté de communes de la Haute-Ariège** : le CAUE est associé au suivi du programme «Petite Ville de Demain» et Bourgs Centres Occitanie pour la commune d'Ax-les-Thermes. Il a participé aux COPIL de la politique habitat.

- De la **Communauté de communes du Pays de Tarascon**, pour le suivi des programmes «Petite Ville de demain» et «Bourg Centre occitanie» de Tarascon-sur-Ariège.

- De la **Communauté d'agglomération Pays de Foix-Varilhes** pour le suivi du dispositif ANRU (avec la ville de Foix : suivi du projet d'aménagement du secteur du pont de l'abattoir) et de l'Action Cœur de Ville (ACV) transformé en ORT valant OPAH/RU multi-sites. Il a participé au jury de concours organisé pour la création du futur cinéma.

- De la **Communauté de communes de Arize-Lèze** pour le suivi des contrats Bourgs Centres déclinés sur son territoire.

- Du **PNR des Pyrénées Ariégeoises** qui a sollicité le CAUE pour : la restauration d'éléments de petit patrimoine bâti, l'appel à projet «Innover en pierre naturelle locale» (projet du quai des pierres à Castelnau Durban et de restauration du site de Goutets à Le Port), sa participation au suivi de l'appel à projet : «Concevoir des espaces publics adaptés au climat de demain» (commune de Montesquieu-Avantes, d'Esplas-de-Sérou et du Mas-d'Azil), la réalisation d'une plaquette de sensibilisation des maîtres d'ouvrage publics et des maîtres d'œuvre à l'utilisation de la pierre massive dans les projets de construction (élaborée avec l'inter parc et l'Union Régionale des CAUE Occitanie).

- Du **Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Cathares** pour la participation au suivi du renouvellement du Label (COPIL).

- De l'**Association des Naturalistes d'Ariège** (ANACEN) dans l'aménagement des abords de ses nouveaux locaux (ferme Rouzaud à Cos).

- Du Groupe d'Action Local du programme Leader «montagnes et plaines ariégeoises» pour lequel le CAUE siège au titre des partenaires.

ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME « VILLAGES D'AVENIR »

Le CAUE a participé à sa mise en place pour la commune de Montgailhard et à son suivi pour les communes de Montardit, Lérans et Bonac.

Il est partenaire du concours des Villes et Villages fleuris organisé par le Conseil Départemental à destination des communes du département (réparties en différentes catégories suivant le nombre d'habitants), des particuliers (concours photographique) et des professionnels du tourisme qui proposent des jardins ou espaces extérieurs à leur clientèle (gîtes, chambres d'hôte, campings...).

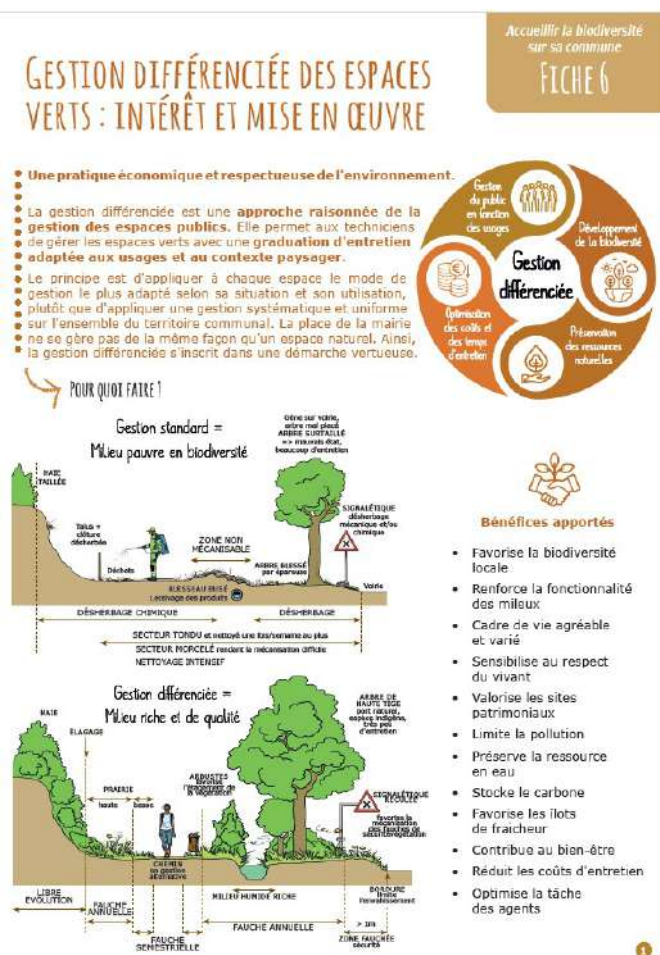
Depuis sa création au niveau national, ce concours a beaucoup évolué.

La série de fiches pratiques à destination des communes portant sur le thème : «Comment accueillir la biodiversité sur sa commune» est complétée chaque année avec une fiche complémentaire rédigé par l'ANA-CEN avec le Conseil départemental et le CAUE. En 2025 celle sur «la gestion différenciée des espaces publics» a été finalisée.

Le CAUE est membre de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier, du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie et du Conseil Économique Social et Environnemental de l'Ariège.

- « Ecorce » qui est à l'origine de la création du groupe « Architecture frugale » en Ariège,
- des «Architectes de l'Ariège» avec laquelle il se réunit régulièrement et organise différentes animations,
- de «Montagne et Patrimoine» qu'il accompagne dans le projet de restauration des cabanes pastorales et des orris du hameau de Goutets à Le Port (avec le syndicat des montagnes Massat - Le Port et le PNR PA). Montagne et patrimoine participe également aux actions que mènent le CAUE au près des scolaires (projet de découverte des orris) ainsi qu'à la manifestation « les enfants du patrimoine ».

Des rencontres sont organisées tous les trimestres avec l'UDAP afin de pouvoir échanger sur les études diligentées par le CAUE en périmètre protégé pour les communes ainsi que sur les conseils fournis aux particuliers situés dans leurs secteurs.





SENSIBILISATION ET ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES



Le CAUE intervient au quotidien pour sensibiliser le grand public et les scolaires à l'architecture, à la ville, au paysage et à l'environnement. Dans ce cadre, il en promeut leurs qualités en lien avec les particularités locales.

Il propose des animations sur l'ensemble du département organisées à la faveur d'événements nationaux (journées européennes du patrimoine, enfants du patrimoine, journées nationales de l'architecture), régionaux (mois de l'architecture Occitanie) ou qui s'inscrivent dans des dispositifs départementaux. Il organise des expositions, débats, conférences, ateliers pédagogiques en milieu scolaire ou pour tout public, balades urbaines et paysagères, créé des outils pédagogiques et des jeux qui sont à même de permettre à toutes et à tous d'accéder à une culture architecturale, urbaine, paysagère et environnementale encore trop souvent confidentielle. Cette culture est fondamentale pour participer avec pertinence à l'élaboration de son cadre de vie.

Le CAUE prend part également dans diverses formations, organisées le plus souvent par ses partenaires : PNR, DRAC, CNFPT, CCI, Association des Maires, Isthia.

En 2025, le CAUE est intervenu :

A DESTINATION DES SCOLAIRES

Afin de sensibiliser le jeune public à l'architecture, au patrimoine, à la ville, au paysage et/ou à l'environnement, le CAUE a acquis des savoir-faire, élaboré des méthodes et créé des outils fondés sur l'observation et l'analyse, sur les échanges et la créativité.

Il propose des pistes de travail et accompagne les enseignants dans la construction d'un projet pédagogique autour de ces thématiques. Il favorise les croisements disciplinaires et propose des idées de parcours et ateliers à mener avec les classes et autres publics jeunes. Ces notions, en relation avec les programmes scolaires des écoles primaires, des collèges et des lycées, peuvent être adaptées sans difficulté en fonction de l'âge des élèves, de la situation géographique et du projet des établissements.

La manifestation «Les enfants du Patrimoine» est coordonnée par les CAUE au niveau national. Elle a été initiée par les CAUE d'Ile de France puis diffusée sur l'ensemble du territoire Français. Elle bénéficie d'une communication nationale de la part des Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale. Celle-ci est relayée par un site internet et de nombreux médias. Les animations proposées sont gratuites et réservées aux écoles. Cette manifestation a lieu le vendredi, veille des journées du patrimoine et s'adresse spécifiquement aux enfants.

Dans ce cadre, le CAUE de l'Ariège a mobilisé ses partenaires pour l'organisation d'activités à destination des établissements scolaires et en a proposé également. Vingt

et une structures se sont associées aux « Enfants du patrimoine ». Les enfants ont eu l'occasion de découvrir 27 sites autour d'ateliers et de visites commentées variées. Au total, 53 classes, de la maternelle au collège, ont participé en 2025, soit 1 140 élèves. Cela représente une augmentation de la participation de 45% par rapport à l'édition 2024.

Le CAUE a proposé une animation en partenariat avec les Archives Départementales et l'atelier «Canopé 09» : découverte d'un parcours sur le thème des animaux dans l'architecture de la ville de Foix», suivi par deux classes primaires, deux classes BTS Tourisme et comptabilité du lycée Gabriel Fauré. Cet atelier fait suite au partenariat engagé par les trois structures il y a trois ans.



Les partenaires ont organisé :

- le Musée Aristide Bergès à Lorp-Sentaraille : la découverte de la fabrication du papier (suivi par deux classes).
- Le SESTA : au Palais des Evêques à Saint Lizier : la découverte du musée départemental (suivi par 3 classes), à la grotte de Bèdeilhac : une balade sous terre entre géologie et préhistoire (suivi par 4 classes) et la visite du musée Montaneô et de la centrale hydroélectrique à Orlu (suivi par 2 classes).
- l'association des amis du Castella de Labarre (Foix) : une visite du site (pas d'inscrit).
- les Gardiens de las Gleizes : la visite du Spoulgas de Bouan (annulé par l'organisateur),
- l'ANA-CEN : la visite du Pech Saint-Sauveur à Foix (1 classe),
- Le SMECTOM du Plantaurel : les visites du centre de tri des emballages à Varilhes (1 classe) et de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Berbiac (1 classe),
- Le château de Crampagna : visite du site (4 classes),
- La Préfecture de l'Ariège : visite des jardins à Foix (2 classes),
- l'association Ecorce et l'Ecocentre d'Ariège : un atelier torchis (3 classes),
- Le PNR des Pyrénées Ariégeoises : la visite du Site Natura 2000 du Mas-d'Azil (2 classes),

- l'association Montagne et Patrimoine : la découverte des terrasses du Pech de Foix (2 classes),
- Le domaine des oiseaux à Mazères : initiation à l'ornithologie (4 classes),
- Association du Moulin de la Molo Porto : visite du coulant des moulins à La-Bastide-de-Sérou (2 classes),



- Le musée Ardouin à Mazères : la culture des barbares au Moyen-âge (4 classes),
- Le SMDEA : visites de l'usine d'eau potable de La Tour-du-Crieu (2 classes) et de la station des eaux usées de Pamiers (pas d'inscrits),
- La mairie de Saverdun dans le cadre des Micro-Folies : la visite des Bains-douches (3 classes),
- EDF : les visites des centrales hydroélectrique d'Auzat (1 classe) et d'Orgeix (2 classes),



- l'association de sauvegarde et de découverte du patrimoine du château de Fiches à Verniolle : la visite du château et la découverte de son bestiaire (2 classes),
- Le SMIVAL : découverte des rand'eau de la Lèze à Saint-Ybars (2 classes),



- Le Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Cathares : la visite du musée du textile et du peigne en corne à Lavelanet (1 classe), la visite de la cathédrale de Mirepoix (1 classe).

Dans le cadre des projets « EAC (Éducation Artistique et culturelle) » du ministère de l'éducation, le CAUE a proposé un projet de découverte du patrimoine pastoral en pierre sèche et orris montagnards associé à une production de Land'art. Ce projet a eu beaucoup de succès (13 écoles inscrites) et va se dérouler sur 2 années scolaires.

En 2025, l'école primaire de Rabat-les-Trois-Seigneurs a travaillé sur la pierre sèche dans le cadre d'un atelier en classe et est allée visiter le site des orris du Carla à Auzat. L'école primaire de Sainte-Croix-Volvestre (2 classes) est allé visiter les orris du site de Peyre-Auselère à Le Port. Les enfants ont travaillé l'après-midi sur une production de type Land'art à partir d'éléments collectés sur le site.

Le CAUE a conventionné avec l'association « Montagne et patrimoine » qui intervient sur les visites de sites organisées avec les écoles.

Toujours dans le cadre des EAC et financé par le « **pass culture** » le CAUE a proposé, via la plateforme « ADAGE », un projet de découverte de la ville au travers d'une **cartographie « sensible »** à destination des scolaires et des étudiants. Pour cela, il a créé deux parcours de balade dans les villes de Foix et de Pamiers, pour les collèges Lakanal et Rambaud à destination des classes de 4ème (voir « zoom page 25). Les collégiens sont invités à découvrir leur environnement proche et leur ville au travers d'outils qui font appel à leurs sensations. Ils rendent compte de cette approche dans un carnet de balade. Une fois en classe, ils réalisent leur carte sensible en mettant en œuvre une expression graphique qu'ils choisissent eux-mêmes.

DÉCOUVERTE DE LA PIERRE SÈCHE ET DES ORRIS

ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES



- A la découverte du patrimoine pastoral de montagne - Orris et constructions en pierre sèche

Année scolaire 2025-2026



Les estives et la vie de berger

Complète le texte avec : hiver - printemps - été - automne

La vie des bergers est rythmée par les saisons. En Ils restent au village. Les animaux (moutons, brebis, vaches) sont installés dans les étables et bergeries. Au quand les beaux jours reviennent, les troupeaux sont rassemblés pour la transhumance : on amène des animaux aux estives. Les bêtes suivent via point de l'herbex, c'est à dire qu'elles vont là où il y a de la bonne herbe.

Il y a d'abord un premier arrêt aux granges intermédiaires, pour faucher les prés et préparer le foin, en attendant que la neige fonde en altitude.

Vers la mi-juin, les troupeaux sont amenés en montagne et le berger va "faire l'orris". Il va s'installer pour tout l'..... dans son quartier de cabanes avec sa famille, son cochon, ses poules, le matériel nécessaire pour faire le fromage...

Au mois de septembre, à l'arrivée de l'....., les bergers descendent des montagnes avec leurs troupeaux.



Famille Rouzaud devant son orris à Soulem (photo Fam. Rouzaud-Mauricio) extrait de Orlis d'été de Jean Besset.

■ Support conçu par le CAUE servant de base au travail en classe

Le CAUE a conçu une démarche pédagogique pour permettre aux enfants de comprendre l'origine des sites d'orris et comment ils ont été construits. Il propose des ateliers de découverte de la pierre sèche associés à une visite de site d'orris. L'intervention en classe permet d'expliquer le contexte socio-culturel de ce patrimoine, qui est-ce qui s'en servait, comment vivaient les familles utilisatrices, comment les orris étaient construits, quels étaient les différents types d'orris et comment les éleveurs les concevaient. Elle se poursuit par un atelier de « maquettes » dont le but est de reproduire un mini-orris en utilisant la technique de la pierre sèche.

Les visites de sites (orris du Carla à Soulem sur la commune d'Auzat ou de Peyre-Ausèlère à Massat) permettent ensuite aux enfants d'expérimenter un site réel. Une activité « land'art » prolonge la visite, les enfants élaborent et proposent une œuvre par petits groupes qu'ils restituent ensuite aux autres.



■ Atelier maquette, école de Rabat-les-Trois-Seigneurs.



■ Visite du site de Peyre-Ausèlère, accompagnée par l'association « Montagne et Patrimoine », pour l'école de Sainte-Croix-Volvestre et ateliers « land'art ».

Le CAUE est également sollicité par les communes et les enseignants pour un accompagnement sur la **désimperméabilisation et l'aménagement des cours d'école**. Les enseignants des collèges, leurs proviseurs et le Conseil départemental font de même pour les espaces destinés aux élèves. Le CAUE propose une méthodologie participative et intervient plusieurs fois sur site et en classe.

En 2025, le CAUE a accompagné :

L'école primaire d'Ax-les-Thermes : démarche participative pour le réaménagement et la désimperméabilisation de la cour (2024). En 2025, la commune a fait réaliser les travaux en régie et a associé les élèves à chaque fois que cela a été possible (choix des arbres sciés et débités pour la confection de bancs, plantations...).



L'école primaire de Luzenac : démarche participative pour le réaménagement et la désimperméabilisation de la cour mené avec les 3 classes de l'école (maternelle et primaire).

L'école primaire Lucien Goron à Foix : poursuite du travail partenarial avec les différents acteurs : municipalité (présentation du projet en bureau municipal, échanges avec les services techniques), ALAE, enseignants, Jazz à Foix dans l'objectif de finaliser le projet.

L'école primaire du Mas-d'Azil : démarche participative pour le réaménagement et la désimperméabilisation de la cour mené avec les 5 classes de l'école (maternelle et primaire).

La cité scolaire du collège de Saint-Girons : poursuite de la mise en œuvre du projet mené en parallèle par les éco-délégués des classes de 4^e et de 3^e (représentants élus par la classe pour participer à la transition écologique du collège : gestion des déchets, circulation vélo etc...) portant notamment sur l'aménagement de la cour (en 2025, réflexions autour de la conception de mobilier en bois avec les élèves). Après avoir mené un travail de synthèse des propositions d'aménagement, des réunions avec les services du Département ont été engagées pour la mise en œuvre concrète du projet.

Pour le collège Mario Beulaygue d'Ax-les-Thermes : mise en œuvre d'un projet de réaménagement et de

désimperméabilisation de la cour : organisation de plusieurs ateliers de diagnostic et de réflexions (intégrant notamment toutes les contraintes liées à la surveillance, l'entretien des espaces, la sécurité incendie, l'accessibilité et la gestion des lieux), avant la formalisation d'un cahier des charges (ateliers menés en 2024) et le travail sur les propositions (atelier mené en 2025).

Pour l'Université Toulouse Jean-Jaurès (antenne de Foix) département géographie, aménagement et environnement : intervention en licence pro «Développement de projets de territoires : parcours Gestion et animation des espaces montagnards et pastoraux». Le CAUE est intervenu auprès d'une vingtaine d'étudiants sur le thème de l'urbanisme et de ses fondements, l'évolution des outils de planification depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et la présentation et l'analyse de documents de planification. Il a proposé aux étudiants de réaliser la fresque de l'artificialisation des sols.

Le CAUE est également intervenu dans le cadre de la manifestation « campus en transition : futur proche », organisé à Foix sous la forme d'un forum (avec le « Réseda » et l'association « Ecorce »). Il a proposé un atelier sur l'habitat aux étudiants à partir d'un plateau de jeux sur l'urbanisme conçu par le CAUE.



Dans le cadre de l'exposition « architecture frugale » installée à la maison de la citoyenneté à Saint-Girons pendant le mois de l'architecture : le CAUE a organisé des visites pour les scolaires : deux classes du LP Bergès, classe de CM de l'école Henry Maurel et éco-délégués du collège du Couserans.



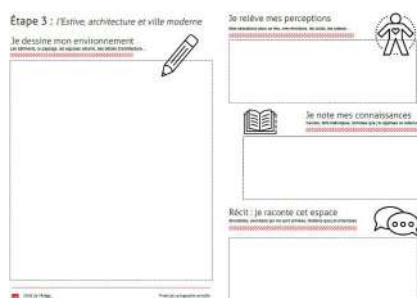
Ce projet a été mis en place grâce au dispositif d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) proposé par l'inspection académique et diffusé par la plateforme numérique « ADAGE ». Il s'adresse plutôt aux collèves.

La cartographie sensible mêle l'approche scientifique et artistique dans une démarche transdisciplinaire (géographie, sociologie, arts plastiques) et créative. Cette méthode développe une initiation à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage à travers l'arpentage et la cartographie sensible. C'est un outil d'analyse et de compréhension de la ville à travers les sens.

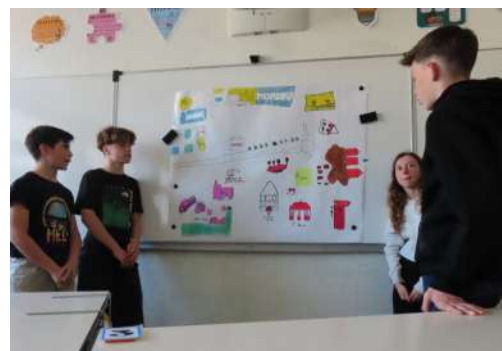
LA CARTOGRAPHIE SENSIBLE



Dans ce cadre, le CAUE propose une balade dans la ville, à proximité du collège, pour faire découvrir aux élèves leur cadre urbain. L'observation des constructions et du patrimoine bâti ainsi que des aménagements, des espaces publics et les apports de contenu d'analyse sont consignés dans un carnet. Les élèves vont repérer sur un plan les lieux remarquables, centraux et structurants pour eux dans la ville. Ils relèveront leurs sensations et leurs perceptions (bruits, émotions, mouvements) dans les différents sites et espaces traversés afin de préparer la production finale. Après une initiation au dessin d'observation, ils seront également invités à faire des croquis dans leur carnet tout au long du parcours.



De retour en classe, à l'aide des notes et des données recueillies lors de la balade urbaine, les jeunes devront raconter leur expérience personnelle par le biais d'une carte sensible. Ils représenteront de manière subjective et originale le territoire arpenté et transcriront graphiquement leur vécu. La cartographie sensible ne s'attache pas au respect des codes et des modes de représentation conventionnels (échelle, type de tracés...). L'individu est libre d'utiliser tous les médias permettant d'exprimer ses perceptions. S'il le souhaite, l'élève pourra également s'inscrire dans une démarche prospective en travaillant sur une carte utopiste de la ville de demain. Il est également possible de s'orienter vers une réalisation collective thématique à plusieurs afin de croiser les imaginaires. Un temps de restitution est ensuite prévu : les élèves affichent et présentent leurs cartes. Ces dernières ont été exposées à la médiathèque de Foix.



■ Visite du site de Foix avec les élèves du collège Lakanal : utilisation du carnet de visite, production de la carte en classe et restitution à l'ensemble des élèves.



Les «Ciné-architecture», en partenariat avec l'Estive et l'association des Architectes de l'Ariège : Le CAUE a conventionné avec l'Estive (Scène Nationale de Foix et de l'Ariège) pour l'organisation de soirées thématiques de sensibilisation à l'architecture présentant une conférence et une œuvre artistique (film ou spectacle). L'Estive porte un projet artistique et culturel pluridisciplinaire et le diffuse sur l'ensemble du territoire départemental en s'associant parfois avec d'autres partenaires. C'est dans ce cadre, que le CAUE et l'Estive, en partenariat avec l'association des Architectes de l'Ariège, ont décidé d'organiser deux à trois soirées par an, en lien avec le Mois de l'Architecture et les Journées Nationales de l'Architecture. En 2025, deux Ciné-Architecture ont pu avoir lieu.

Le premier, s'est déroulé sous une forme un peu différente car il a permis d'accueillir une conférence dessinée sur l'habitabilité : « **L'asymétrie des baratins** », proposé par l'architecte **Nicola Delon** et l'artiste peintre **Benoît Bonnemaïson Fitte** (mise en scène **Ronan Letourneur**), à l'Estive à Foix. « Cette conférence est née de la rencontre entre les questionnements d'un architecte et l'imaginaire d'un artiste peintre. À la croisée du diaporama et de la performance, les mots et les images dialoguent, portés par la nécessité des récits. Comment et quoi construire quand tout vacille ? Comment investir émotionnellement les chiffres et la complexité ? En direct, la peinture et le dessin traduisent le trouble sur un chemin traversé par les enjeux politiques et les intuitions des alternatives collectives ».



Au cours du deuxième, qui a eu lieu à Saint-Girons, à la salle Max Linder, dans le cadre du mois de l'architecture Occitanie, c'est l'architecte **Philippe Madec** qui est venu expliquer son concept d'**architecture frugale** en lien avec l'exposition installée à la maison de la citoyenneté.

En effet, celui-ci est à l'origine du « Mouvement pour une Frugalité heureuse et créative » qui est né du Manifeste du même nom, lancé le 18 janvier 2018 par Dominique Gauzin-Müller (architecte-chercheur), Alain Bornarel (ingénieur) et Philippe Madec (architecte et urbaniste). Reconnaisant « la lourde part des bâtisseurs » dans les désastres en cours, ce manifeste appelle à développer des établissements humains frugaux en énergie, en matière et

en technicité, créatifs et heureux pour la terre et l'ensemble de ses habitants, humains et non humains. Le film « Play Time » de Jacques Tati a été projeté ensuite au cinéma Max Linder.

Depuis, un groupe frugalité heureuse et créative s'est organisé en Ariège, à l'initiative de l'association « Ecorce ».



Deux autres manifestations ont été organisées par le CAUE, en partenariat avec l'association des Architectes de l'Ariège, à l'occasion du Mois de l'Architecture Occitanie :

- **L'exposition "Architecture Frugale, réhabilitations inspirantes en Occitanie"** a été présentée du 10 au 31 octobre à la maison de la Citoyenneté à Saint-Girons, en partenariat avec la mairie de Saint-Girons (voir zoom).

- Une **visite architecturale du bâtiment d'accueil du plateau de Beille**, accompagné par l'architecte Gabriel Anger de l'agence Triptyque et de représentants de la maîtrise d'ouvrage (Communauté de communes de la Haute Ariège). Cette réalisation architecturale exemplaire est vouée aux activités de ski nordique et de montagne et située sur la commune d'Albiès à une altitude de 1800 m, dans un cadre naturel bénéficiant d'une vue panoramique sur les Pyrénées. Le projet de restructuration d'une surface de 2798 m² comprend la réhabilitation du bâtiment existant ainsi que la construction d'une extension. Il a obtenu le label Bâtiment Durable Occitanie, niveau Argent. Le bâtiment basse consommation et économe en énergie répond également au cahier des charges NoWatt.

Dans le cadre du mois du documentaire, le film « Penser l'incertitude, album 2023 des jeunes architectes et paysagistes et autres voies de l'architecture » a été projeté au cinéma de Lavelanet le 27 novembre. Le cinéaste Christian Barani, Clémentine Pujol-Soulet et Annabelle Adroit, architectes (atelier APA – lauréat AJAP 2023 pour le bâtiment d'accueil de Montségur, au pied du pog) sont venus à cette occasion parler de leur travaux et échanger avec le public.

L'EXPOSITION « ARCHITECTURE FRUGALE, RÉHABILITATIONS INSPIRANTES EN OCCITANIE »

Le but de cette exposition est de sensibiliser à la frugalité architecturale. La transition écologique et la lutte contre les changements climatiques concourent à un usage prudent des ressources épuisables et à la préservation des diversités biologiques et culturelles pour une planète meilleure à vivre. Le monde du bâtiment change aussi. Frugalité en énergie, frugalité en matière, frugalité en technicité, frugalité pour le territoire, sont autant d'enjeux pour lesquels existent des solutions architecturales urbanistiques et techniques. Ils préfigurent les modes d'habiter, de travailler, de s'alimenter et de se déplacer de demain nécessaires pour éradiquer les dérèglements globaux. Elle est tirée de l'ouvrage du même nom, conçu par Îlot Formation, organisme de formation dédié aux professionnels de l'architecture et l'association Frugalité heureuse et créative, avec le soutien de partenaires institutionnels et associatifs (le CAUE de la Haute-Garonne).



BISTROT-RESTAURANT L'ESTANQUET
PAILHES, ARIÈGE

Une maison de bourg du XIXe siècle a été transformée en « bistrot de pays » avec un bar-restaurant et une salle pour des animations. Un jardin et une cour ont été aménagés pour recevoir spectacles, concerts et autres manifestations.



MÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE
LA ROUQUETTE, AVEYRON

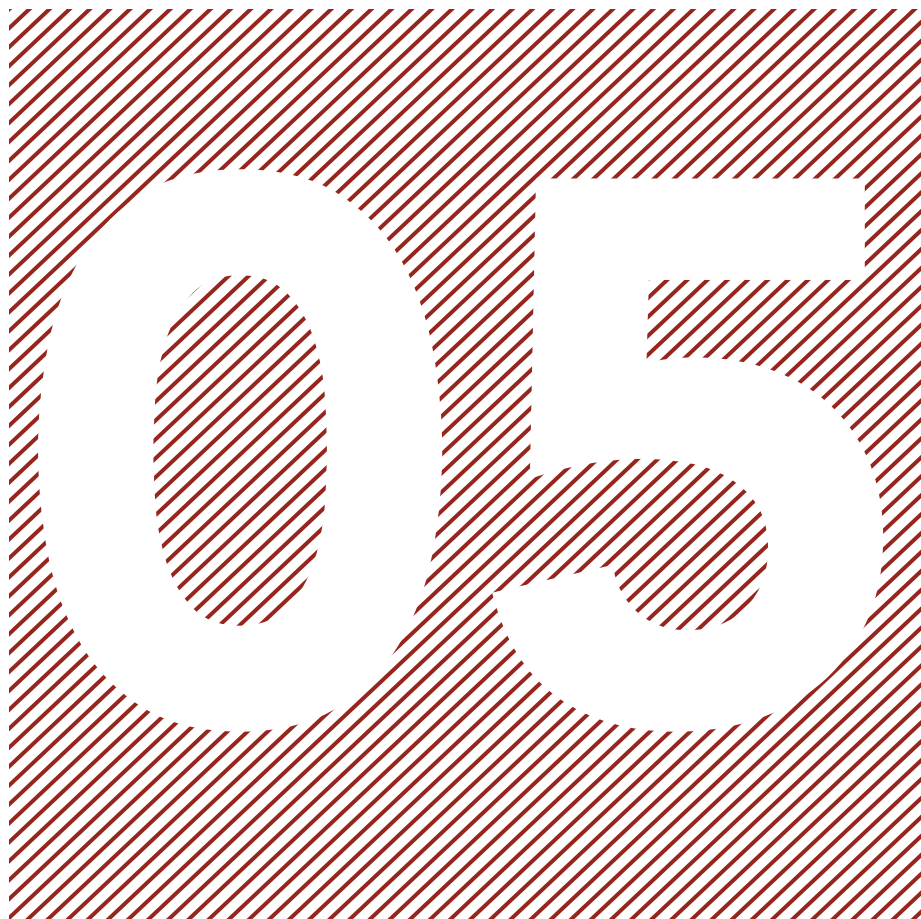
Les acteurs de la requalification des espaces publics de La Rouquette ont transformé le cœur du bourg sans le dénaturer en s'appuyant sur les trois éléments marquants du village : la pierre, l'eau et la végétation.

Elle présente des exemples de réhabilitations qui mettent en œuvre 4 types de frugalité : en sol, en matériaux, en énergie tout en s'appuyant sur de nouveaux processus. La frugalité commence par la transformation du déjà-là. Les exemples se concentrent sur la réhabilitation des bâtiments et la revitalisation de villages et de centres-bourgs. Ils montrent un usage créatif de matériaux biosourcés, géosourcés et de réemploi, en milieu rural comme en milieu urbain, et proposent des « ménagements » rendant les espaces publics plus attractifs.



L'exposition permet de visionner des vidéos sur les exemples présentés. Elle montre des échantillons de bois et de pierres naturelles d'Occitanie, ainsi que de matériaux écologiques : blocs de chanvre, briques de terre crue, isolants écologiques et bio-sourcés, panneau chaux-chanvre. Une maquette présente les différents types d'isolants mis en œuvre en toiture et en mur. A Saint-Girons, le CAUE a assuré des visites en soirée les vendredis et l'association des architectes de l'Ariège les samedis matins. De nombreuses personnes sont également venues pour l'inauguration et ont pu bénéficier de la présentation du bistrot de pays l'Estanquet à Pailhes (09) par l'architecte Barthélémy Dumons (exemple présenté dans exposition).





LE CONSEIL AUX PARTICULIERS



Mission de base pour le CAUE de l'Ariège, le conseil aux particuliers poursuit un double objectif : il s'agit, d'une part, d'aider et de conseiller les personnes qui se lancent dans une opération de construction ou de rénovation et d'autre part de préserver l'intérêt public (respect du patrimoine, gestion du cadre bâti). Pour la plupart des pétitionnaires cette étape préalable est le moment de se poser les bonnes questions et de s'informer sur les réglementations et ainsi de démarrer un projet sur de bonnes bases.

Le service est assuré sous forme de permanences tenues les mardis, sur rendez-vous, au siège du CAUE à Foix. De nombreux conseils et renseignements sont également donnés par téléphone ou par l'intermédiaire du site internet du CAUE. Le service s'est adapté à la demande et aux difficultés de déplacement et propose, si nécessaire, des rendez-vous téléphoniques ou en visioconférence sur la base d'un envoi par le pétitionnaire de documents (photos, plans,

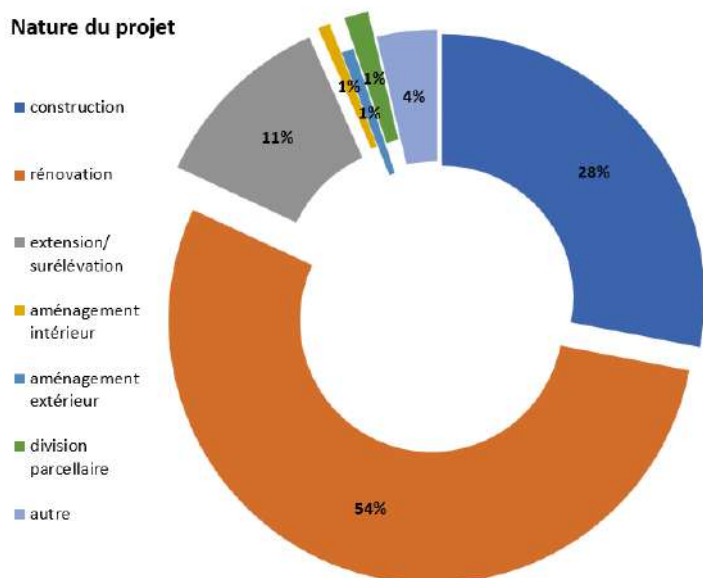
documents réglementaires...). Le premier contact s'en trouve facilité.

Au cours des permanences, 271 pétitionnaires ont été reçus, sensiblement le même nombre que l'an dernier. En grande majorité, il s'agit de demandes de conseils pour des habitations principales situées dans des villages (ou des hameaux) puis en centre bourg ou dans des lotissements. En 2025, 5 dossiers ont été analysés pour le compte des services instructeurs du SDIAU (Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme). Ceux-ci posaient notamment la difficulté à insérer de manière qualitative un bâtiment produit à partir d'un modèle pré-établi. Trois autres l'ont été pour le compte de la DDT, au sujet de choix de matériaux non adaptés à leur environnement.

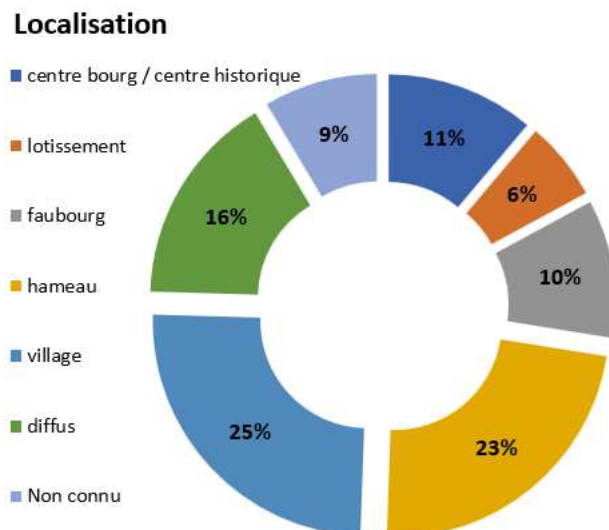
Le CAUE a participé à un «café de la rénovation énergétique» organisés par la CCPAP à Saint-Jean-du-Falga.

ANALYSE DES STATISTIQUES 2025

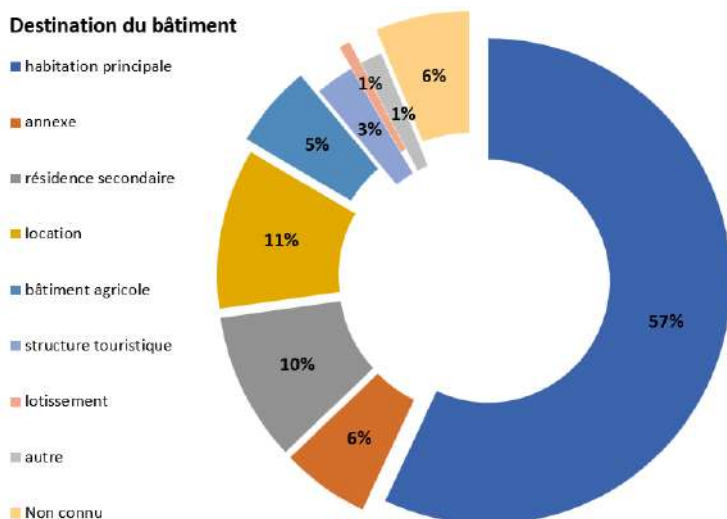
Nature du projet



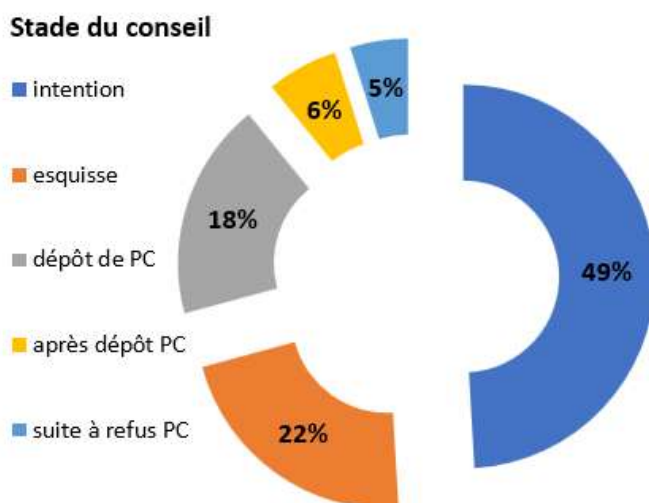
Localisation

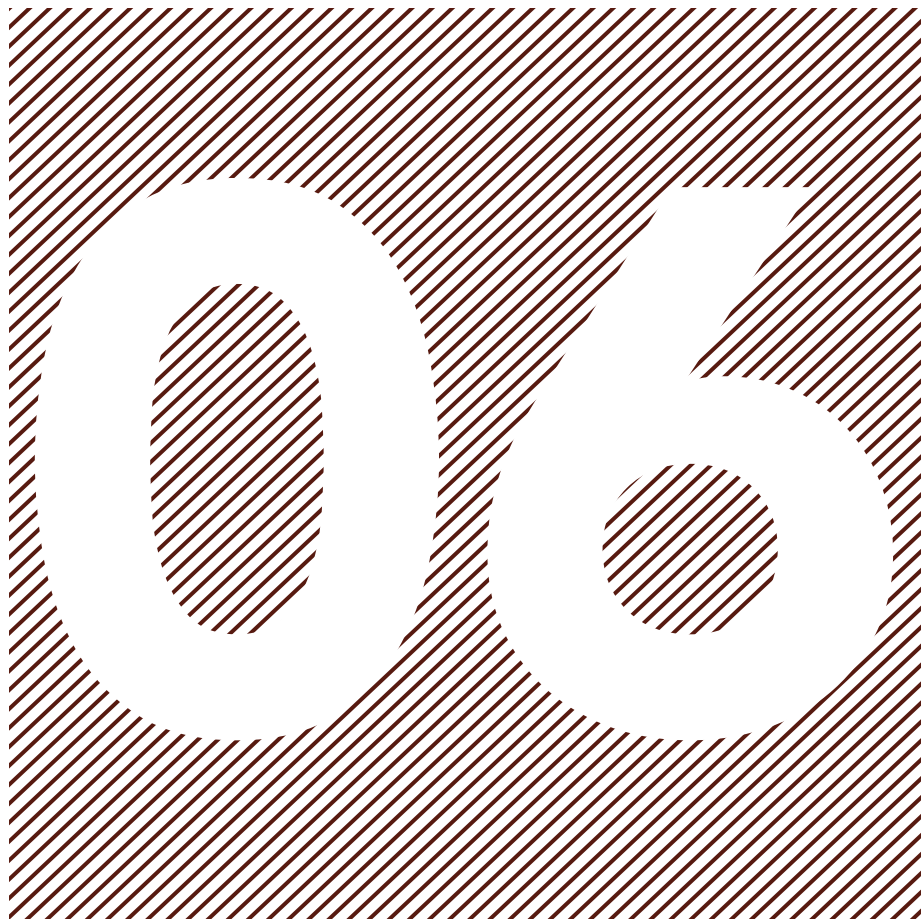


Destination du bâtiment



Stade du conseil





UNION RÉGIONALE
« LES CAUE D'OCCITANIE »



Issue de la fusion des deux anciennes Unions Régionales des CAUE de Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon, l'Union Régionale : « Les CAUE d'Occitanie » est effective depuis le 22 septembre 2017. Le soutien du Conseil régional, de la DREAL, de la DRAC, de l'ADEME et des autres partenaires des deux anciennes URCAUE a grandement favorisé cette fusion. Les CAUE de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales ont adhéré en 2021. «Les CAUE d'Occitanie» rassemble donc aujourd'hui les 13 CAUE de la Région.

L'UR Les CAUE d'Occitanie a pour principales finalités de valoriser le travail des CAUE, de favoriser leur mutualisation autour de projets communs, de coordonner les CAUE membres qui accompagnent les politiques publiques régionales, nationales et européennes dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Elle a pour objet :

- La coordination et la valorisation du réseau territorial de compétences et de partenariats développé par les CAUE sur la région,
- La représentation et la promotion des CAUE auprès des institutions, collectivités et acteurs régionaux, nationaux, européens,
- La conduite ou la coordination d'actions et d'opérations spécifiques d'intérêt régional, sur des zones géographiques intéressant plusieurs départements,
- L'aide aux contacts avec tout organisme pouvant intéresser les CAUE dans le cadre de leurs missions,
- La formation des personnels et l'organisation d'échanges techniques entre les CAUE ou avec toute personne ayant une activité dans les domaines des professions concernées par les CAUE,
- La gestion des financements régionaux, nationaux ou européens pour l'accomplissement de ces missions.

LE PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA RÉGION OCCITANIE ET L'UNION RÉGIONALE LES CAUE D'OCCITANIE

Ce protocole d'accord pluriannuel 2022-2028 a été signé en octobre 2022. Il définit les domaines d'intervention, les objectifs et les conditions de mise en œuvre du partenariat entre la Région Occitanie et «Les CAUE d'Occitanie». Il s'inscrit dans une dynamique transversale de développement durable du cadre de vie, associant notamment développement économique et social, valorisation du patrimoine, transition écologique et énergétique et démarche de participation.

Il précise que les CAUE peuvent conventionner avec la Région Occitanie dans le cadre du protocole. Le CAUE de l'Ariège a donc élaboré et proposé un programme de travail 2025 sur la base des politiques régionales et dans la continuité de ses actions menées en 2024.

Une convention a été signée en mai 2025. Elle prévoit notamment, à l'échelle régionale, la mise en place d'actions collectives et l'accompagnement opérationnel des politiques Bourgs Centres, Grands Sites Occitanie et sites liés aux biens UNESCO.

AXE 1 : ACTIONS COLLECTIVES RÉGIONALES ET ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉGION

Bâti : rénovation, construction, architecture durable et innovation

Démarche régionale «Conception de bâtiments favorables à la biodiversité et au climat de demain» :

Actions d'animation de la plaquette « rénover ou construire faire les bons choix » : participation au « Café Renov » organisé par la Communauté de communes des Portes d'Ariège-Pyrénées à Saint-Jean-du-Falga.

Plan bâtiment durable Occitanie :

Suite à une étude menée en 2023 pour la commune de Betchat sur l'opportunité d'acquérir deux bâtisses en centre bourg pour créer des logements, la commune a été retenue dans le cadre de l'accompagnement mené par l'Agence Régionale d'Aménagement et de Construction (ARAC) pour une ingénierie « clé en main », l'objectif étant d'accompagner la commune dans la production de logements sociaux. Le CAUE a été associé aux 3 comités de pilotage et aux réunions de travail.

Aménagement durable : planification, développement territorial :

Démarche régionale portant sur le «recours aux solutions d'aménagement fondées sur la nature» :

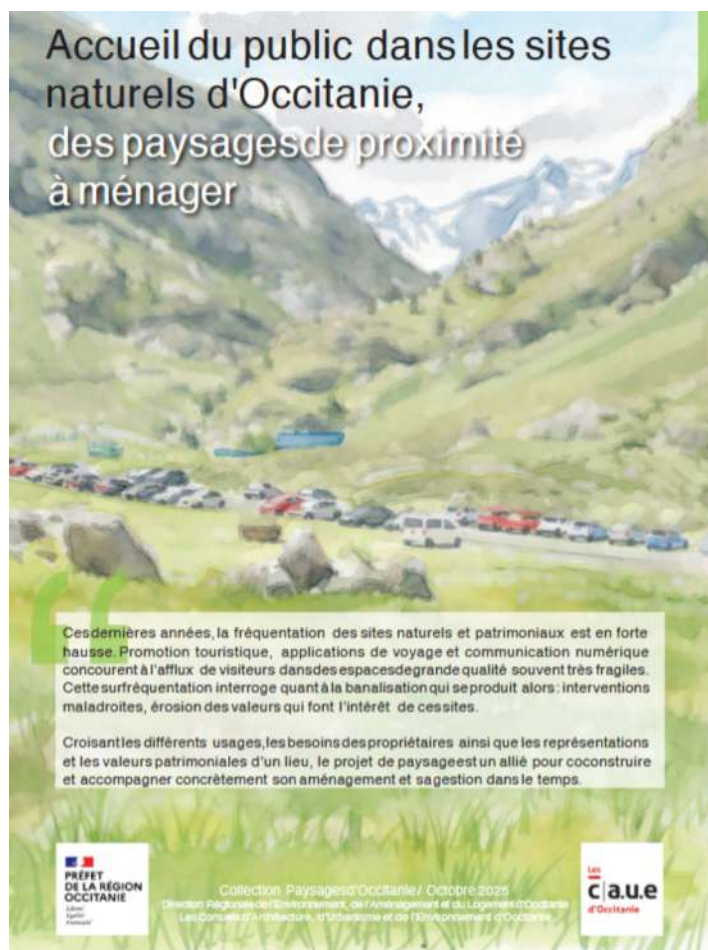
- Partenariat avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) :

Valorisation de la publication de l'ARB « Plantons local en Occitanie » dans le cadre du Concours Villes et villages fleuris. Réunion des membres du jury départemental organisée chez Renova avec visite de la pépinière de production de végétal sauvage d'origine locale.

- Groupe projet « paysage » avec les CAUE d'Occitanie:

Co-réalisation d'une plaquette sur la gestion de la sur-fréquentation des espaces naturels afin de sensibiliser les collectivités et proposer une démarche concrète d'intervention fondée sur le paysage, dans l'objectif de protéger les sites sensibles ouverts au public et les gérer durablement. Le CAUE a participé au groupe projet paysage

avec les CAUE d'Occitanie, à la rédaction et la relecture de la plaquette qui a été imprimée en fin d'année.

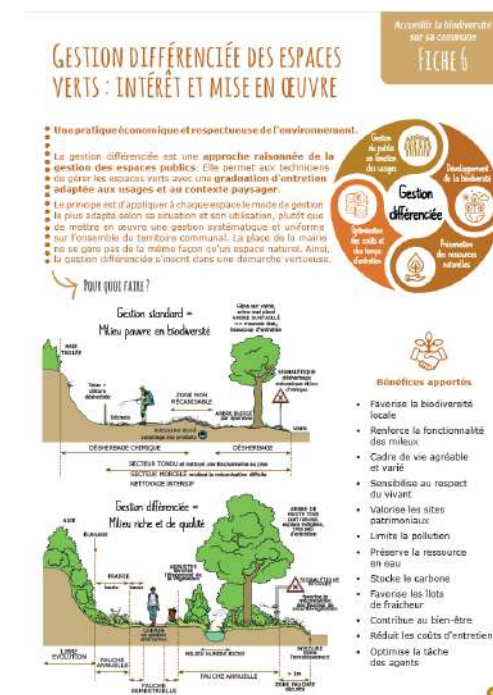


- partenariat avec l'AFAHC Occitanie, le Conservatoire Botanique National et la fédération Rénova : Contribution aux comités de filière et à l'animation de la feuille de route « Végétal sauvage d'origine locale ». Participation à la journée d'échange technique organisée en Ariège, en partenariat avec le PNR PA, l'association « haie Ariégeoises » et l'ANA, à destination du territoire Pyrénées : visite de pépinières et de sites de plantation de haie.



- Partenariat avec l'Association des Naturalistes d'Ariège (ANA-CEN), le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (PNR PA) et le Conseil départemental de l'Ariège :

Finalisation de la plaquette « Accueillir la biodiversité dans sa commune » portant sur la gestion différenciée. Diffusion à l'occasion du concours des villes et villages fleuris.



- Partenariat avec le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises (PNR PA) : Dans le cadre de l'appel à projet « Aménager les espaces publics adaptés au climat de demain », le CAUE a participé à 3 comités techniques, 3 comités de pilotage et 2 demi-journées de sensibilisation, pour les communes retenues : - Montequieu-Avantes pour l'aménagement de la place du village - Le Mas-d'Azil pour l'aménagement et la sécurisation de la traversée du village - Esplas-de-Sérou pour le réaménagement et la végétalisation de la cour de l'école. Le CAUE a accompagné la commune de Seix, non retenue dans le cadre de l'appel à projet, pour la requalification de la place principale du village : Réalisation d'une étude d'aide à la décision mettant en avant la désimperméabilisation de la place, la création d'un parvis devant le nouvel office de tourisme, la réorganisation de la zone de stationnement : en 2025, le CAUE a accompagné la commune pour le recrutement d'un géomètre.
- Aménagement des cours d'écoles et collèges : A la demande des élus et des équipes enseignantes, le CAUE est intervenu sous forme d'ateliers pédagogiques avec les élèves autour de leurs cours de récréation : usages partagés, végétalisation, réponses aux problématiques de surchauffe... ces ateliers ont alimenté le cahier des charges et les propositions d'aménagement. Les communes concernées sont Luzenac, Ax-les-Thermes (avec une assistance à la réalisation), Tarascon-sur-Ariège,



Déclinaison du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADETT) :

- Groupe projet sur le thème du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) avec les CAUE d'Occitanie : le CAUE de l'Ariège participe au groupe de travail ZAN avec les CAUE d'Occitanie. En 2025, le travail a porté sur : l'animation du film réalisé en Ariège (projection au cour du salon des maires) sur le projet de requalification du quartier de Secoustous à Lavelanet et sur la conception d'un jeu sérieux. Ce dernier a pour objectif de permettre d'appréhender les principes du ZAN, de la sobriété foncière et les acteurs qui s'articulent autour de ces concepts. Sous une convention de stage de 6 mois entre le master Audiovisuel, Médias Interactifs Numériques, Jeu (AMINJ) de l'Institut National Universitaire Champollion (INUC) et l'UR CAUE Occitanie, un stagiaire a pu poser les bases d'un prototype fonctionnel, en coopération avec d'autres CAUE d'Occitanie. Baptisé « Foncier Futé », ce jeu offre la possibilité d'expérimenter concrètement les outils proposés par le ZAN, tout en découvrant les dynamiques d'articulation entre les acteurs concernés. L'objectif est de démontrer qu'en dépit de contraintes financières et humaines, il est tout à fait possible de « construire la ville sur la ville » sans recourir à une nouvelle artificialisation des sols.
- Sensibilisation des élus à la mise en œuvre du ZAN : le CAUE de l'Ariège a conçu et organisé une série d'animations et d'ateliers autour de l'exposition sur la sobriété foncière qui a été installée à Tarascon-sur-Ariège, à Val-de-Sos et à Ax-les-Thermes. Il a travaillé à la déclinaison de cette exposition sur un support plus léger (bâche) ce qui lui a permis d'introduire d'autres projets ariégeois.

AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

Les interventions proposées par le CAUE sont développées dans le cadre du conseil aux collectivités qui souhaitent engager des réflexions stratégiques (revitalisation et reconquête du centre-bourg) en relation avec le positionnement territorial de leur commune en tant que point d'ancrage d'un maillage de services et d'équipements dans un contexte le plus souvent rural.

Les thèmes d'intervention du CAUE sont reconnus comme stratégiques pour le développement de ces bourgs et concernent :

- l'accès aux services et aux équipements,
- la valorisation du paysage et du patrimoine comme cadre

de vie quotidien et comme vecteur d'attractivité,

- la prise en compte des usages et de la pratique des espaces par tous et à tous les âges, avec une attention particulière pour le public âgé,
- le maintien et le développement des activités économiques, commerciales, touristiques, industrielles...,
- l'intégration des objectifs de développement durable notamment en matière de transition écologique et de rénovation énergétique.

Le rôle et les apports du CAUE consistent à :

- apporter une réflexion préalable à partir des questionnements de la collectivité relatifs à un projet ou à une stratégie et la formaliser, le cas échéant, en un dossier d'aide à la décision argumenté et illustré,
- aider à définir des axes stratégiques d'affirmation, de reconquête ou de revitalisation des bourgs,
- aider à formaliser des enjeux et des objectifs qualitatifs ainsi que les éléments nécessaires pour d'éventuelles études stratégiques,
- contribuer à l'animation et au suivi des réflexions et des actions engagées dans le cadre de stratégies établies (contextualisation, dialogue entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, concertation avec les parties prenantes).

Bourg-Centre Occitanie 2022 - 2028 :

Le CAUE est signataire des contrats ainsi que des avenants Bourg-Centre et Petite Ville de Demain.

Il a participé à ce titre aux Comités de pilotage Bourgs-Centres et Petite Ville de Demain dans le cadre des avenants et est intervenu sur les intercommunalités et les communes suivantes :

- Communauté de communes Couserans-Pyrénées :
 - Saint-Girons : suivi du projet de requalification du quartier Saint-Valier et de la rue de la République. Étude d'aide à la décision pour la requalification de la rue Villefranche,
 - La Bastide-de-Sérou : suivi du projet de végétalisation de la cour de l'école,
 - Massat : sécurisation de la rue des prêtres,
 - Seix : requalification de la place principale,
 - Ercé : requalification de la traverse,
 - Aulus : restructuration du camping.
- Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes :
 - Saint-Jean-de-Verges : aménagement d'un terrain en espace public et requalification de locaux communaux en commerces,
 - Foix : aménagement de la place Parmentier,
 - Varilhes : plantation d'un square rue de la tuilerie.



- Communauté de communes Lèze-Arize :

- Le Mas-d'Azil : aménagement d'un musée lapidaire au pied de l'église, aménagement des locaux de l'ancien district EDF pour créer une maison des sciences, valorisation du site de Raynaude.

- Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées :

- La Tour-du-Crieu : étude pour la requalification du centre bourg,
- Pamiers : accompagnement technique pour l'opération façades et la requalification de l'îlot Sainte Claire.

Tourisme :

Le CAUE de l'Ariège poursuit son accompagnement des Grands Sites Occitanie : il est intervenu pour la commune de Saint-Lizier sur le projet de circuit des jardins : recrutement d'un maître d'œuvre et suivi des comités techniques et comités de pilotage et pour la commune du Mas-d'Azil : valorisation paysagère du chemin de croix de Raynaude (définition des travaux d'intervention portant sur la dévégétalisation du site).



Le CAUE accompagne la communauté de communes du Pays d'Olmes qui porte la candidature au label « Grand Site de France » du château de Montségur : participation aux COTECH et aux COPIL, à la fête de la montagne, à l'accueil des inspecteurs du ministère : lectures de paysage sur site et stand « partenaire ». Montségur a été labellisé « Grand site de France » à la fin de l'année 2025.



Il accompagne également la candidature UNESCO «Système

de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne». La démarche d'inscription à la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO a débuté en 2013 par la création du Comité scientifique. En 2017, le bien candidat a été inscrit sur la liste indicative des biens français. Diverses étapes ont été franchies, dont la création de l'AMPM (Association Mission Patrimoine Mondial) en 2019 et l'approbation du plan de gestion en 2023. Début 2025, le dossier de candidature a officiellement été déposé. Actuellement se déroule la phase d'instruction du dossier par les services ICOMOS.

Dans ce cadre, le CAUE a participé au comité de bien organisé à Montségur : lecture de paysage sur site, ainsi qu'à la mission d'évaluation ICOMOS (composante Montségur) : présentation du plan de paysage de la CCPO et plus particulièrement ses actions prévues pour le grand site.

Patrimoine :

Dans le cadre du Fonds d'aide à la restauration d'éléments de petit patrimoine bâti avec le PNR des Pyrénées Ariégeoises le CAUE de l'Ariège poursuit son accompagnement technique à la restauration d'éléments de petit patrimoine non protégé. Huit communes ont été accompagnées dans le cadre de cette action avec la rédaction de dossiers d'aides à la décision pour valoriser le patrimoine vernaculaire, promouvoir les savoir-faire et matériaux locaux : Burret (restauration de 3 lavoirs), Cérizol (restauration d'un mur en pierre sèche), Dun (restauration de 2 poids public), Encourtiech (restauration de 3 abreuvoirs et de 2 fontaines), Riverenert (restauration d'un lavoir), Siguer (restauration d'un lavoir), Rimont (restauration de la lampisterie liée à l'ancienne voie ferrée), Rabat-Les-Trois-Seigneurs (restauration d'un pont). Dans le cadre de l'appel à projet « Innover en pierre naturelle dans les PNR d'Occitanie », le CAUE a suivi et accompagné les projets des communes de : Castelnaud-Durban pour « le quai des pierres » (aménagement d'un parcours muséographique sur les pierres en Ariège, leur origine et leur usage) et de Le Port pour le hameau de Goutets (restauration des cabanes d'estive en pierre sèche).



Le CAUE de l'Ariège apporte son soutien technique au PNR des Pyrénées Ariégeoises pour « l'opération ardoise », ce dispositif d'aide à la réalisation de toitures en ardoises posées à pureau dégressif, en collaboration avec l'UDAP 09. En 2025, 2 dossiers ont été réceptionnés à Sentein et à Bordes-Uchentein et un autre dossier a été étudié sur la commune d'Audressein.



AUTRES ACTIONS AVEC « LES CAUE D'OCCITANIE »

Le CAUE de l'Ariège participe aux réunions statutaires de l'association régionale (Conseils d'Administration et Assemblées Générale) ainsi qu'aux réunions des directeurs, à la maintenance du portail internet et à la mise en œuvre de la formation interne, ainsi qu'à diverses commissions et groupes de travail où sont élaborées les études régionales.

Conseil aux particuliers :

Ce groupe a été animé par Corinne Triay en 2025. Il s'est chargé de la refonte et de la réorganisation des pages du site internet consacrées aux particuliers.

Site internet :

Le site internet des CAUE d'Occitanie développe les missions communes des CAUE et un espace de ressources très fourni qui regroupe les diverses productions des CAUE. Des pages départementales permettent à chaque CAUE de présenter ses spécificités.

Le CAUE de l'Ariège participe au groupe de travail «communication». Plusieurs ateliers ont été organisés à destination des webmaster des CAUE : newsletters, réseaux sociaux et stratégie de communication, Règlement Général sur la Protection des Données. Ce groupe a assuré la déclinaison sur le site des nouvelles pages consacrées aux particuliers.

Paysage :

Le CAUE de l'Ariège participe au Réseau Paysage Occitanie

(RPO) qui est co-piloté par la DREAL et l'UR «les CAUE d'Occitanie». Les objectifs du RPO sont de participer à l'accompagnement, la mise en œuvre et la promotion de la politique du paysage en région. Ils se déclinent autour de trois thématiques :

- développement et appropriation des connaissances : atlas, observatoire et études,
- professionnalisation des compétences : accompagnement, mobilisation et formation,
- transfert et diffusion : échanges d'expériences et de savoir-faire.

Il s'agit aussi de renforcer les échanges interprofessionnels entre les acteurs : services de l'État, collectivités locales, institutions et organismes publics à l'échelle de l'Occitanie. Le fonctionnement du réseau repose sur le comité d'animation qui impulse des dynamiques, au travers des journées d'échanges et des productions écrites. Il associe les universités et écoles supérieures de la région, investies dans la formation et/ou la recherche sur les paysages, la culture et les territoires ainsi que les représentants des administrations et d'organismes publics. Il compte à ce jour plus de 230 membres.

Les activités du réseau s'inscrivent dans un programme pluriannuel, redéfini périodiquement et fondant les relations entre les partenaires. Les principales actions concernent l'organisation de journées thématiques d'échanges, des rencontres de terrain autour de projets innovants. Le réseau diffuse une lettre trimestrielle (Paysage-info), qui relaie les informations auprès de ses membres sur des sujets d'actualité au niveau local, national ou international. L'approfondissement de travaux sur le paysage en Région Occitanie peut donner lieu à la réalisation de «dossiers du réseau», constituant une synthèse sur le sujet, dans un document illustré. Ces documents sont diffusés à la fois en version numérique et papier à l'occasion de rencontres.

En 2025, le CAUE s'est investi dans les réunions du Comité d'Animation du réseau qui est chargé de préparer les différentes journées de rencontre et les publications.

Collection « Paysages d'Occitanie » :

La collection «Paysages d'Occitanie», s'inscrit dans le cadre du Réseau Paysage Occitanie. L'objectif est de concevoir et réaliser des plaquettes développant l'articulation entre paysage et projet. La plaquette n°5 : «Paysage et accueil du public dans des sites naturels et patrimoniaux de proximité» a été terminée et imprimée.

Diffusion de l'architecture :

Participation aux travaux collectifs menés par la DRAC Occitanie pour décliner des dispositifs nationaux : Mois de l'architecture, Enfants du patrimoine, Journées du patrimoine et Journées nationales de l'Architecture.



**COMMUNICATION
ET SITE INTERNET**



Comment habiterons-nous l'Ariège demain ?

Imaginons le devenir de notre territoire : le CAUE de l'Ariège développe de nouvelles pratiques d'accompagnement, d'échanges et de partage pour les élus, ses partenaires et le grand public.

Retours d'expériences

Trois documentaires inspirants en Occitanie !

Quelles clés pour le sol ?

Préserver les sols et améliorer le bien-vivre ensemble, un équilibre à trouver. La Loi Climat et Résilience de 2021 a rouvert le débat autour de l'artificialisation des sols avec l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Une avancée majeure pour certains, une contrainte de plus pour d'autres ! Au travers d'une série de films les CAUE d'Occitanie vous amènent à la rencontre des acteurs de ces projets pour découvrir leur démarche et leur mise en œuvre.



Voir les films

Accompagnement des élus

Quel avenir pour ma commune ?

Le CAUE de l'Ariège propose aux élus de les accompagner à monter en compétence sur les questions d'urbanisme. L'objectif est de les amener à porter un nouveau regard sur leur territoire et les aider à traduire leurs ambitions de développement dans le cadre de leur projet communal.

Mois de l'Architecture en Occitanie 2025 :

Jeu 2 octobre 2025 à 15h00

Visite du bâtiment d'accueil du plateau de Beille

[Inscrivez-vous !](#)



Le CAUE de l'Ariège et le Syndicat des Architectes de l'Ariège vous proposent une visite du bâtiment d'accueil du plateau de Beille, premier événement dans le cadre du mois de l'Architecture en Occitanie 2025.

Nous vous invitons à (re)découvrir cet équipement, accompagnés par Gabriel Anger, architecte à l'agence Triptyque et des représentants de la Communauté de communes de la Haute-Ariège (maître d'ouvrage de l'opération).

Venez découvrir ce site avec nous !

La visite est gratuite et ouverte à toutes et à tous !

Pour des questions d'organisation, merci de vous inscrire via le [ce lien](#). Une proposition de covoiturage vous est faite sur le formulaire d'inscription.

EN SAVOIR PLUS

Le site internet du CAUE de l'Ariège est intégré au portail régional des CAUE d'Occitanie qui a été entièrement renouvelé en 2019. Ce dernier propose quatre entrées : réfléchir à son habitat, aménager sa commune, découvrir et transmettre, se former. Il est conçu pour être un espace de ressources et de renseignements. Un groupe de travail régional, auquel participe le CAUE, réalise une mise à jour régulière des informations réglementaires.

Le site du CAUE de l'Ariège décline plus précisément les actions qui lui sont propres :

- Besoin d'un conseil ? : l'accompagnement des particuliers et des collectivités.
- Transmettre la culture architecturale : accompagnement pédagogique et sensibilisation, pour les enseignants et leurs élèves.
- Pour un urbanisme durable : planifier et aménager en milieu rural.
- Sensibilisation du public : diffusion culturelle.

Il agrège un certain nombre de ressources thématiques en matière de réalisations (projets), d'actions (déclinées sous forme de fiches synthétiques ou de dossiers thématiques) et de publications téléchargeables. Il diffuse aussi des actualités en lien avec ses missions.

Le nombre de visites a augmenté de 23 % entre 2024 et 2025 pour atteindre 3580 visiteurs.

Les thématiques principales recherchées concernent la rénovation du bâti et la diffusion culturelle (ciné-architecture)

En 2025, 10 newsletters (1 190 abonnés) ont été publiées pour annoncer :

- Les vœux et l'assemblée générale du CAUE,
- les conférences et les ciné-archi organisés avec l'Estive et l'association des Architectes de l'Ariège avec l'Asymétrie des Baratins et Philippe Madec,
- les enfants du patrimoine,
- les manifestations organisées dans le cadre du mois de l'architecture et des journées nationales de l'architecture (visite du bâtiment d'accueil du plateau de Beille, exposition architecture frugale),
- La sortie des films sur le « ZAN » et l'accompagnement du CAUE sur le thème de l'urbanisme,
- Le mois du documentaire et la projection du film « Penser l'incertitude » à Lavelanet.

La page facebook du CAUE a été alimentée par 150 post.

La publication sur les traverses d'agglomération a été mise en ligne.



26 bis Avenue du stade
09000 Foix
Tel : 05.34.09.78.30
caue.ariège@orange.fr

www.caueariège.org

 CAUE de l'Ariège